

Ville de Lille

PROCES VERBAL

de la séance du Conseil Municipal du 6 février 2006

La séance est ouverte à 17 heures 20 sous la présidence de Madame Martine AUBRY, Maire de Lille.

Madame le Maire.- Monsieur PECHARMAN, voulez-vous bien procéder à l'appel, s'il vous plaît ?

(Monsieur PECHARMAN procède à l'appel nominal)

Présents : Mmes AUBRY, BAERT, M. BERNARD, Mme BOCQUET, M. BODIOT, Mme BOUCHART, M. CACHEUX, Mmes CAPON, CARLIER, CLERBOUT, COOLZAET, M. CUCHEVAL, Mmes CULLEN, DANGRÉAUX-VARLEZ, DA SILVA, M. DECOCQ, Mme DEMESSINE, MM. de SAINTIGNON, DURAND, Mmes ESCANDE, FILLEUL, M. FLEJSZEROWICZ, Mme FOLENS, M. FREMAUX, Mmes GEORGET, GLEIZER, M. HANNA, Mme HENAUT, M. KANNER, Mme KECHEMIR, MM. LABBEE, LESERRE, Mme MAHIEU, MM. MARCHAND, MOREAU, MUTEZ, ORIOL, PARGNEAUX, PECHARMAN, Mme PHEULPIN-COQUEL, M. PLANCKE, Mme POLIAUTRE, M. QUIQUET, Mme REDLICH, M. RICHIR, Mmes ROUGERIE, ROUGERIE-GIRARDIN, M. SANTRÉ, Mme STANIEC, MM. SULMAN, THIOT, TOSTAIN, Mme VERBRUGGHE, M. VICOT.

Excusés : M. CHARLES, Mmes DAVAL (pouvoir), DESWARTE (pouvoir), MALLEVILLE (pouvoir), MM. MAUROY, SAVOYE (pouvoir), SINAGRA (pouvoir).

Madame le Maire.- Je vous remercie.

Je voudrais vous saluer tous, mes chers collègues, saluer les membres des Conseils de Quartiers et entrer tout de suite dans des nouvelles tristes.

Je veux informer le Conseil Municipal du décès de Myriam DURAND, l'épouse d'Yves DURAND, notre Maire délégué de la Commune Associée de Lomme et Député de Lomme.

Myriam nous a quittés prématurément vendredi soir, à l'âge de 56 ans. Chacun connaissait Myriam, sa force et aussi sa gentillesse, sa douceur, elle l'a montré auprès d'Yves, dans toute son action politique qu'elle accompagnait de manière forte. Elle l'a montré aussi très fortement comme enseignante au collège Boris Vian de Croix où elle était appréciée d'une manière extraordinaire par ses collègues mais aussi par les élèves. Elle défendait les jeunes, c'était sa passion ; elle défendait l'éducation comme un élément de justice pour rompre l'inégalité des chances.

Elle était auprès de nous amicalement, soutenant Yves dans ses combats.

Je ne voudrais pas dire autre chose que la douleur qui est celle d'Yves DURAND, celle de sa fille Esther et aussi la nôtre, et lui redire toute notre affection et toute notre admiration pour le courage qui a été le sien toutes ces dernières semaines dans la fin de cette maladie terrible et le remercier d'être parmi nous. Lui demander d'embrasser à nouveau Esther de notre part à tous.

Je souhaiterais que nous ayons une pensée émue pour Patrick SINGIER qui nous a quittés en décembre dernier. Je salue son épouse Elisabeth, ses deux fils et sa famille qui sont là ce soir.

Patrick SINGIER était à la fois réalisateur et membre fondateur de l'association Montévidéo que chacun connaissait dans notre ville et particulièrement à Wazemmes. C'était une grande figure de la vie associative et culturelle lilloise.

Chacun le connaissait comme artiste mais aussi comme un homme engagé dans la culture, convaincu que chacun peut avoir accès au beau, peut partager ses émotions et se battant pour faire accéder les Lillois et notamment les jeunes à la culture mais aussi à l'audiovisuel sur lequel il exerçait particulièrement ses talents.

C'était une personne engagée et passionnée, au service de son art et des hommes. Il nous laisse beaucoup d'images où il savait toujours capter, vous pourrez sans doute revoir certains de ses films, le meilleur de chacun d'entre nous, la poésie des lieux, la vérité de certains instants. Je me souviens de la façon dont il nous interrogeait dans les soirées dans les quartiers lors de Lille 2004 et comment il avait su nous accompagner pendant toute cette période pour que chacun se sente partie prenante de ces grandes fêtes et pour faire en sorte que chacun puisse y participer.

Je voudrais redire à sa famille que c'est une grande perte pour la Ville de Lille et qu'il reste très présent parmi nous, par ses images mais aussi par l'homme qu'il était. Nous continuerons le travail qui a été le sien. Je pense que nous lui rendrons un hommage lors de Lille 3000 dont il a été un acteur déjà dans la préparation après ce qu'il a fait au moment de Lille 2004.

Madame, je veux vous redire toutes nos pensées et tous nos sentiments les plus amicaux.

Nous avons appris le décès du Professeur MAZEMAN survenu dans la nuit du 25 au 26 décembre dernier. Il avait exercé les responsabilités de chef de service d'urologie de l'hôpital Huriez pendant vingt années, de 1982 à 2001.

Nous lui avons rendu hommage lors du dernier Conseil du CHRU.

C'était un homme qui portait une grande attention aux patients et qui, durant toute sa vie, s'est battu pour que tous les patients et notamment les enfants puissent avoir accès aux dernières thérapies et aux technologies les plus avancées.

Je voudrais redire à sa famille et à sa fille Nathalie, qui est parmi nous, combien nous l'avons apprécié dans ce qu'il a été dans ce CHRU qui est notre grande cité et lui exprimer à nouveau les condoléances du Conseil Municipal.

La Ville de Lille a aussi perdu un homme qui avait consacré son temps de retraité aux personnes âgées et aux personnes handicapées. Il s'agit de Francis BRACKE qui est décédé à l'âge de 72 ans le 29 décembre.

Je salue son épouse Gilberte et ses deux enfants.

Tout le monde connaît à Lille le Club Extension Lucien Rauwel dont il était le membre actif en tant que trésorier et il représentait d'ailleurs ce club, les personnes âgées, les personnes handicapées au Conseil Communal de Concertation où Francis était à la fois très assidu et très actif.

Chacun connaissait la jovialité de Francis BRACKE qui était extrêmement attachant. Son club Extension permet à des personnes âgées et à des personnes handicapées de se déplacer mais aussi d'avoir une compagnie en mettant à disposition un véhicule.

Ces bénévoles et ces conducteurs professionnels assurent un véritable lien social et sont souvent le seul moyen pour ces personnes de pouvoir sortir de chez elles.

Il s'était totalement voué à cette cause aux côtés de Madame ALLART et des autres bénévoles.

Je voulais aujourd'hui redire à Madame BRACKE et à sa famille les sincères condoléances du Conseil Municipal.

Et puis nous venons d'apprendre le décès de Madame Marcelle COISNE, l'épouse de Jean-Pierre COISNE, le Président du Comité Régional Olympique et Sportif. Son engagement dans le domaine du sport était très important comme celui de son mari, à la fois au sein du club de plongée d'Orchies, mais aussi dans toutes les activités régionales au sein du CROSS.

Je voudrais saluer Monsieur COISNE qui ne compte pas son temps pour le sport et qui a succédé, chacun le sait, à Pierre LAMBIN, en 2005, et lui dire toute notre peine. Lui dire aussi que Marcelle COISNE nous manquera dans ce grand monde du sport où la solidarité est un élément majeur.

Il est toujours difficile de parler du départ d'hommes et de femmes que nous connaissions, fortement pour certains, moins pour d'autres, mais dont nous connaissions le rôle pour notre ville, et d'arriver, mais la vie est ainsi, aux nouvelles heureuses que sont les naissances.

En l'occurrence, je voudrais annoncer, à ceux qui ne le sauraient pas déjà, la naissance de Yannis, le fils d'Audrey LINKENHELD, ma Directrice de cabinet, le 30 décembre dernier. Le bébé se porte bien, il est très beau et il fait le bonheur d'Audrey et de Mathieu.

Je renouvelle à Audrey les félicitations du Conseil Municipal.

De même que je félicite Marie-Thérèse ROUGERIE - qui parle avec sa voisine, ce qui n'est pas bien pour une arrière-grand-mère - elle vient en effet d'être arrière-grand-mère d'une petite Rosalie née le 17 décembre dernier.

Toutes nos félicitations ainsi qu'aux parents, Geoffroy et Ludivine.

Je voulais informer le Conseil que nous avons la chance d'avoir parmi nous aujourd'hui des élèves de l'Ecole Supérieure de Journalisme. C'est aussi l'occasion pour moi de saluer leurs aînés qui nous accompagnent toujours avec fidélité lors de nos Conseils Municipaux.

La nouvelle organisation, et je pense qu'ils en seront heureux, nous permet - j'espère que nous ne le démentirons pas ce soir - d'avoir des Conseils axés sur un ou deux sujets et qui se terminent à des heures plus raisonnables car, pour eux, quand nous avons terminé, le travail commence.

Je voudrais les saluer et les remercier encore une fois pour leur présence et pour le travail qu'ils réalisent.

En attendant, nous sommes heureux d'accueillir les étudiants de première année de l'ESJ. Monsieur DELOIT, le nouveau Directeur, comme ses prédécesseurs, le sait, nous souhaitons que les liens avec l'ESJ soient les plus proches possible.

J'ai l'habitude de dire, quand je suis dans des moments pessimistes, que notre école est la meilleure de France et d'Europe et, quand je dis la vérité, je dis que c'est la meilleure du monde.

Soyez les bienvenus ici.

Quand on voit d'ailleurs combien cette école forme non seulement les journalistes français mais aussi ceux de tous les pays et sur tous les continents, je crois qu'il n'y a pas d'exagération dans mes propos.

En tout cas, c'est une bonne initiative et il faut en saluer votre professeur, Madame Dominique MOBAILLY, de vous avoir conviés à ce Conseil Municipal. C'est un exercice de démocratie majeur dans un pays comme le nôtre et majeur dans une ville.

Je vous souhaite la bienvenue.

Je crois que vous devrez écrire quelques papiers et l'ensemble des membres du Conseil Municipal sera heureux de pouvoir les lire et de compléter nos revues de presse avec votre œil neuf sur cet exercice démocratique qui fait honneur à notre pays et aussi à notre ville car, en règle générale, nous avons des débats de bonne qualité, je veux parler de tous ceux qui font partie de ce Conseil.

Je voudrais revenir sur l'événement culturel de ce début d'année à Lille.

Les 30 ans de l'Orchestre National de Lille. Inutile de redire, après le formidable week-end qui a été celui de cet anniversaire, comment l'aventure a commencé en 1976, lorsque Pierre MAUROY, n'acceptant pas que notre région reste une région décimée par la crise, et seulement une terre de travail, a voulu faire entrer la culture par la grande porte et comment cette rencontre entre Pierre MAUROY, inspiré par cette volonté de porter haut les couleurs de la culture et de notre région, et Jean-Claude CASADESUS, déjà chef d'orchestre, avec son audace et son talent.

Depuis 30 ans, l'Orchestre National de Lille, orchestre de Région Nord/Pas-de-Calais, porte, pour le bonheur des habitants du Nord/Pas-de-Calais, mais aussi au-delà de nos frontières, l'image de notre région autour de musiciens de très grand talent et d'un niveau tout à fait exceptionnel.

Peut-être rappeler aussi que, comme le dit Jean-Claude CASADESUS, la volonté de l'Orchestre est de porter la musique partout où elle peut être reçue, c'est-à-dire partout. Partout, c'est quoi ?

C'est une usine automobile à Douai, c'est la prison, c'est l'hôpital, ce sont des écoles. Je rappelle notamment cette expérience qui est née à Faubourg de Béthune, grâce à Jean-Claude CASADESUS et à ses musiciens, du Faubourg des musiques qui, aujourd'hui, est devenu un élément majeur de notre Projet Educatif Global puisque l'ensemble des enfants des classes primaires des écoles de Lille, d'ici à la fin du mandat, pourront effectivement bénéficier d'initiation à la musique.

La Ville de Lille a souhaité s'associer à l'hommage magistral qui lui a été rendu par la Région, par la Communauté Urbaine, lors de ce week-end musical exceptionnel des 28 et 29 janvier, et remettre, le 26 janvier, la Médaille de la Ville à un orchestre dont l'histoire est intimement liée à celle de notre ville. Cette cérémonie a eu lieu ici même.

L'Orchestre, pour fêter ses 30 ans, a souhaité programmer un concert gratuit qui aura lieu à la salle des fêtes de Fives, autour du concerto pour piano n°24 de Mozart et de la symphonie n°3 de Beethoven.

Il est encore possible de s'adresser au Service Culture de la Ville pour réserver vos places au plus vite. Nous souhaitons que beaucoup de Lillois et de Lilloises, peu familiarisés avec la musique classique, puissent avoir accès à ces deux œuvres majeures.

Je remercie encore l'Orchestre d'avoir eu cette très bonne idée que nous allons vivre ensemble dans quelques jours.

Quelques nouvelles des inscriptions sur les listes électorales. Au moment où nous nous inquiétons tous parfois du faible taux de participation des Français aux élections, nous pouvons nous réjouir du fait que, en 2005, la Ville de Lille, les Communes Associées de Lomme et d'Hellemmes ont enregistré plus de 10 000 inscriptions, soit près de 700 inscriptions supplémentaires par rapport à l'année dernière, une augmentation de 11%.

Je me réjouis de cet élan de civisme qui a été particulièrement important au mois de décembre puisque 35% des inscriptions de l'année ont eu lieu à ce moment-là.

J'espère que cette tendance va se poursuivre et s'amplifier.

C'est l'occasion pour moi de remercier Ariane CAPON, notre Adjointe déléguée aux Elections qui a fait, avec le Service des Elections et avec un certain nombre de bénévoles, un travail considérable pour remettre notre liste au goût du jour, c'est-à-dire en écrivant et en réinsistant auprès d'un certain nombre d'inscrits qui, depuis plusieurs années, n'avaient pas donné signe de vie, si je puis dire, pour vérifier s'ils étaient bien toujours dans notre ville.

L'action qui a été menée pour que les inscriptions se fassent sur les listes a commencé à porter ses fruits.

A cet égard, je vous donne une autre nouvelle : 296 habitants de Lille, Lomme et Hellemmes ont acquis la nationalité française par naturalisation en 2005. 163 d'entre eux, soit plus de la moitié, sont déjà inscrits sur les listes électorales, il y a des enfants parmi eux, donc, les choses sont un peu différentes.

C'est aussi là un beau signe que, en acquérant la nationalité française, ces hommes et ces femmes s'inscrivent sur les listes électorales car il ne faut jamais oublier que le droit de vote est un droit que nous avons, je dirai presque un devoir et une chance qu'il ne faut pas laisser de côté.

Quelques mots sur la Journée internationale des femmes qui aura lieu le 8 mars. Nous la préparons. Elle aura lieu à Lille Grand Palais à 19 heures, comme l'année dernière.

Nous avons choisi cette année le thème de la solidarité, les femmes solidaires ; les femmes de Lille, Hellemmes, Lomme viendront présenter leurs actions de la solidarité.

Nous aurons la présence de nombreux artistes et notamment Wanda COLEMAN, grande poétesse noire américaine, qui sera en résidence à cette période à la Maison Folie de Moulins et qui nous honorera de sa présence. Elle est très connue pour avoir défendu à la fois les droits des femmes et les droits de la communauté noire aux Etats-Unis, à Los Angeles notamment.

Nous aurons aussi la jeune Sabrina ADEL qui est une jeune femme de Lille et qui vient de réussir le concours d'entrée dans l'une des écoles les plus prestigieuses de chant aux Etats-Unis. Elle viendra chanter parmi nous.

Et puis nous rendrons un hommage particulier avec un numéro de cirque proposé par le Centre des Arts du Cirque de Lomme à Arlette GRUSS qui nous a quittés il y a quelques semaines,

alors même que son cirque va revenir dans notre ville. Il est bien de rendre hommage à cette grande dame qui a fait aimer le cirque et qui l'a porté à un très haut niveau.

En ce qui concerne la soirée du 8 mars, je rappelle que, comme l'année dernière, des bus gratuits partiront vers 18 h 15 de chaque Mairie de Quartier, qu'il y aura bien évidemment des lieux d'accueil pour les enfants âgés de plus de 18 mois et que nous attendons, toujours aussi nombreuses, les femmes de Lille à cette fête qui leur est consacrée.

Chemise n° 1

Rapporteur : Madame le Maire

06/92 – Motion de soutien à Ingrid BETANCOURT.

Je souhaite maintenant vous dire un mot, en laissant la parole, immédiatement après, à Ginette VERBRUGGHE, de la motion de soutien que nous voterons, je crois à l'unanimité, à Ingrid BETANCOURT.

Le 23 février prochain, date anniversaire des quatre ans de son emprisonnement, de nombreuses initiatives auront lieu partout en France et aussi à Lille à l'initiative de nombreuses associations.

Nous avons souhaité, comme cela avait été le cas pour Christian CHESNOT et Georges MALBRUNOT ou plus récemment pour Florence AUBENAS, qui est d'ailleurs venue remercier la Ville de Lille, nous avons souhaité nous associer à l'ensemble des villes, déjà des milliers en France, qui ont décidé de s'associer, comme nous l'avons déjà fait par la parole mais que nous faisons là par des gestes encore plus forts, nous avons voulu nous associer à ce cri qui doit partir de France pour obtenir sa libération ainsi que celle des autres otages détenus en Colombie.

Je passe tout de suite la parole à Ginette VERBRUGGHE pour la lecture de cette motion.

Madame VERBRUGGHE.- Merci, Madame le Maire.

L'enlèvement d'Ingrid BETANCOURT, le 23 février 2002, est une atteinte flagrante et intolérable aux libertés fondamentales ainsi qu'aux droits de l'homme.

Il constitue par ailleurs une entrave au débat démocratique en Colombie où Ingrid BETANCOURT était en campagne pour les élections présidentielles lors de son enlèvement.

Sa détention est particulièrement préoccupante pour l'avenir de la démocratie en Colombie. Ingrid BETANCOURT mène un combat en faveur de l'instauration d'une société plus juste en Colombie, contre la corruption et pour la défense des plus pauvres.

Les Elus de la Ville de Lille tiennent à lui apporter leur soutien dans sa détention et appellent à sa libération.

Chaque initiative dans notre pays en faveur de sa libération est un acte porteur d'espoir. Nous souhaitons contribuer à l'élan de solidarité dont elle fait l'objet pour qu'elle retrouve la liberté ainsi que Marc BELTRA et les 3 000 personnes disparues en Colombie.

Le Conseil Municipal de Lille exige ainsi la libération d'Ingrid BETANCOURT et appelle les autorités compétentes, en Colombie et en France, à faire tout leur possible pour atteindre cet objectif.

Si vous me le permettez, Madame le Maire, je voudrais profiter de cette occasion pour saluer le travail qui est fait par les comités de soutien, par ces associations qui depuis plus de quatre ans, œuvrent à la libération d'Ingrid BETANCOURT.

Chez nous, à Lille, la Maison de la Nature et de l'Environnement qui réunit des associations de défense de l'environnement, des droits de l'homme et de solidarité internationale, organisera le 23 février, date anniversaire de l'enlèvement d'Ingrid BETANCOURT, une soirée de soutien avec le comité de soutien régional où seront projetées des vidéos, où il y aura des lectures de textes, des ateliers d'écriture, un studio photo, qui permettront à tout un chacun d'exprimer sa solidarité.

Dans les mois qui viennent, la MNE et ses associations organiseront des actions avec par exemple des relais de soutien dans les Mairies de Quartier, en commençant par Wazemmes en mars, Moulins en avril et différentes activités telles que la tenue d'un studio photo, pétition à la MNE permettant une exposition permanente des photos de soutien et leur envoi aux structures relais, un atelier de traduction et d'envoi de messages, des réunions publiques et des rencontres à la Maison de la Nature et de l'Environnement et dans les différents quartiers de Lille.

Tout cela, bien sûr, en articulation avec les interventions nationales du comité de soutien, en articulation avec la Fédération Nationale des Droits de l'Homme et Amnesty International.

Voilà, Madame le Maire. Comme le dit Gérard MINET, Président de la Maison de la Nature et de l'Environnement, la mobilisation pour la libération d'Ingrid BETANCOURT est une exigence majeure pour les démocrates et les humanistes et donc pour tous les citoyens.

Merci.

Madame le Maire. - Je vous propose que, symboliquement, nous votions cette motion.

Qui est pour : l'ensemble du Conseil Municipal

C'est un vote à l'unanimité qui correspond bien à l'action qui est menée partout dans notre pays.

Adopté.

Je vais vous donner maintenant une petite information sur l'organisation en amont de notre Conseil Municipal.

A plusieurs reprises, certains Elus et notamment Christian DECOCQ se sont plaints, à juste titre, qu'un certain nombre de délibérations arrivaient trop tardivement sur table lors de nos commissions municipales.

J'avais demandé à Jean-Marc GERMAIN de regarder les raisons de ces retards.

La préparation de ces délibérations est un travail tout à fait important puisque les Elus thématiques, avec les services concernés, préparent les délibérations, que chacune d'elles est passée au crible du service juridique et du service financier, avant d'obtenir l'accord de la Direction Générale puis des Elus concernés, enfin de moi-même pour les principales délibérations.

En effet, certaines délibérations arrivent parfois tardivement sur table et cela empêche évidemment une étude sérieuse, notamment pour les membres de l'Opposition mais pas seulement d'ailleurs, également pour tous les collègues.

Nous nous sommes rendu compte que nos commissions thématiques, qui ont lieu avant le Conseil Municipal, avaient lieu en général trois semaines avant le Conseil et sans doute trop en amont.

Comme c'est le cas aujourd'hui à la Communauté Urbaine, au Conseil Général et au Conseil Régional et dans la plupart des villes que nous avons questionnées, il vaudrait mieux que ces commissions se tiennent plus près du Conseil Municipal avec, bien sûr, toujours un envoi des documents cinq jours avant, comme notre règlement intérieur le prévoit.

Je voulais donc vous proposer que, dès le prochain Conseil, notre Conseil de Municipalité qui permet de définir les grands thèmes ait lieu au jour J (Conseil municipal) – 17, que les premières commissions aient lieu dans la semaine à J – 15 et jusqu'au vendredi de la semaine précédant le Conseil Municipal et que nous envoyions l'ordre du jour global à J – 7.

Je pense qu'ainsi nous arriverons à rester dans les règles, c'est-à-dire en envoyant bien nos délibérations cinq jours avant chaque commission.

Bien évidemment, nous nous gardons la possibilité en cas d'urgence, et avec l'accord de tous les groupes, de passer au Conseil des délibérations qui arriveraient tardivement à cause de leur urgence ou d'un élément nouveau que nous n'aurions pas pu prévoir précédemment.

Ainsi, pour le prochain Conseil Municipal qui se déroulera le 20 mars, le Conseil de Municipalité se tiendra le 3 et les commissions auront lieu entre le lundi 6 mars et le vendredi 17 mars, plutôt dans la première semaine d'ailleurs.

Voilà ce que je voulais vous dire. Nous vérifierons si cela marche bien et éventuellement nous modifierons les choses si cela n'était pas le cas.

J'en ai terminé avec mes communications. Je vous propose de prendre maintenant les dossiers.

Je dois apporter une information au Conseil Municipal sur un projet de cession d'un élément d'actif de la Caisse du Crédit Municipal de Lille.

Information préalable relative à un projet de cession d'un actif de la Caisse de Crédit Municipal de Lille.

Vous savez que le Crédit Municipal de Lille, comme tous les Crédits Municipaux, prête sur gage, on appelle cela généralement « Chez ma tante », on y apporte des bijoux, des tableaux, de la porcelaine, parfois même des vêtements et on obtient un prêt en contrepartie.

Le Crédit Municipal, pendant de nombreuses années, a aussi apporté des prêts à la consommation et a collecté des dépôts. Et puis, il a réalisé un certain nombre d'actions d'ordre totalement financier que réalisent habituellement les banques.

Il y a quelques années, les réflexions qui ont eu lieu au niveau législatif sur les Crédits Municipaux ont amené des propositions, à savoir de distinguer dans les activités ce qui relève du prêt sur gage de ce qui relève des activités financières plus traditionnelles.

C'est ainsi qu'en 1998, en application de l'article 514-1 du Code des marchés financiers, la Caisse du Crédit Municipal de Lille a transféré ses activités bancaires concurrentielles à une filiale, un établissement de crédit de droit privé qui s'appelle Créatis.

Dans cette filiale de droit privé sont entrés au capital, pour 12,5% chacun, le Crédit de banque, le Crédit communal de Belgique et le Crédit local de France qui, tous les deux, appartiennent à Dexia qui détient donc 25% de cette filiale Créatis.

Au démarrage, cette filiale était plutôt centrée sur des prêts personnels et sur des prêts permanents et puis, peu à peu, Créatis s'est progressivement spécialisé sur des prêts restructurés, c'est-à-dire - je le dis pour qu'on se comprenne - que c'est un établissement que l'on peut aller voir lorsqu'on a plusieurs prêts pour son logement, pour sa voiture, etc et qu'on n'arrive plus à y faire face. L'activité consiste à restructurer ces prêts multiples en un prêt unique, d'une plus longue durée, pour que le montant du remboursement soit moins élevé et donc moins lourd pour les personnes en question.

Cette activité prend un véritable développement dans notre pays et d'ailleurs a permis à Créatis de se développer de manière importante.

Aujourd'hui, c'est l'essentiel de l'activité de Créatis puisque 89%, quasiment 90%, de son activité consiste en cette restructuration des prêts.

Par ailleurs, elle réalise aussi des prêts personnels pour 7% et du crédit à la consommation pour 4%.

Créatis comprend 170 salariés et 9 agences dans le Nord/Pas-de-Calais.

Cette activité de prêt de restructuration est rentable, c'est une activité traditionnelle des banques. La question se pose - d'ailleurs, ce sont des questions que pose aussi la Cour des Comptes - de savoir pourquoi une Ville garderait en son sein une activité financière traditionnelle.

Pour nous-mêmes, la question se pose d'autant plus que, aujourd'hui, les clients de Créatis sont, à 95%, non lillois et pour 88% extérieurs au département du Nord.

On comprend bien que la question se pose de savoir quel est l'intérêt de la Ville de Lille de garder des actions dans une entreprise privée dont l'activité est une activité concurrentielle, une activité de banque et qui profite à des gens qui, pour la quasi-totalité, à 95%, ne résident pas dans notre ville.

Il se trouve que, par ailleurs, Dexia, qui détient 25% de cette filiale, nous a fait part il y a quelques mois de sa volonté de quitter cette filiale pour se repositionner sur ses activités stratégiques et non pas parce que cette filiale n'était pas rentable.

Cela a été l'occasion pour nous et pour le Crédit Municipal de Lille de se poser la question de la vente de cette filiale qui, encore une fois, réalise une activité qui n'est pas celle d'une municipalité ni même d'un crédit municipal mais plutôt une activité bancaire traditionnelle.

Comme je le disais à l'instant, le maintien du Crédit Municipal au capital de Créatis ne sert ni Créatis, qui a besoin de fonds propres pour refinancer ses prêts restructurés, et ce n'est pas le rôle d'une municipalité ou d'une mairie d'apporter ces fonds, ni le Crédit Municipal lui-même ou la Ville de Lille parce que ces activités, encore une fois, sont purement concurrentielles.

Il a été en revanche possible, et cela a été notre exigence première, de rechercher, dans les règles de confidentialité qui s'appliquent à ces activités bancaires, des entreprises intéressées à développer Créatis, assurant ainsi la pérennité des emplois des salariés de Créatis et à contribuer à développer cette activité.

Nous sommes en plein dans cette phase où un certain nombre d'entreprises ont répondu à notre proposition de vente et les discussions ont lieu aujourd'hui au sein de Créatis et du Crédit Municipal.

Je me dois donc - et je le fais en vous citant les textes puisque c'est la loi, conformément à l'article 10 du décret du 7 octobre 1983 relatif au Conseil d'orientation et de surveillance des Caisses de Crédit Municipal, modifié par le décret du 11 décembre 1992 - d'informer le Conseil Municipal que la Caisse de Crédit Municipal de Lille envisage de céder sa participation dans Créatis.

Je voulais aussi vous signaler, qu'en application du Code du travail, Créatis a informé son Comité d'Entreprise dès aujourd'hui et la procédure de consultation de son Comité d'Entreprise est engagée en même temps que j'informe le Conseil Municipal de tout cela.

Après prise en considération, le cas échéant, de remarques formulées lors de ce Conseil ou des observations émises par les institutions représentatives du personnel des entités concernées, l'offre répondant le mieux à nos exigences, c'est-à-dire :

- ◆ continuer à développer Créatis
- ◆ maintenir les emplois voire les développer

donnera lieu à la signature d'un contrat de cession des titres détenus par la Caisse du Crédit Municipal de Lille dont c'est la compétence.

Vous avez bien compris que la Caisse du Crédit Municipal de Lille détient notre participation au sein de Créatis.

Je me devais de vous informer de cette cession de titres, conformément à la loi.

Je donne la parole à Loïc LESERRE qui l'a demandée sur cette question et qui est lui-même membre du Conseil d'Administration de Créatis, au nom de notre Conseil Municipal.

Monsieur LESERRE.- Madame le Maire, chers collègues.

Madame le Maire, ce n'est pas une information anodine que vous venez de donner. Le Crédit Municipal, les Lilloises et les Lillois connaissent cet établissement, j'ai envie de dire « connaissent cette institution », vous l'avez dit tout à l'heure, « Ma tante », cet endroit où on prétendait aller lorsqu'on avait besoin d'un peu d'argent.

Ce sont en réalité près de quatre siècles de tradition bancaire et sociale dont nous sommes les héritiers, nous en sommes aussi les passeurs.

Permettez-moi de revenir un tout petit peu sur cette histoire car au fond, méditer sur cette histoire, c'est aussi s'interroger sur une identité.

Je ne vais pas remonter à 1610 sur l'installation rue des Tours mais à 1992.

Vous l'avez rappelé, la loi de 1992...

Madame le Maire.- Monsieur LESERRE, je vous redonne la parole mais pour que tout le monde comprenne bien, nous ne nous séparons pas du Crédit Municipal de Lille parce que je ne voudrais pas que tout le monde entende l'histoire en disant « Oh là là, nous mettons fin à quatre siècles d'histoire ».

Ce dont Monsieur LESERRE va vous parler c'est ce que nous gardons, le Crédit Municipal de Lille.

Excusez-moi de vous avoir coupé la parole mais comme je voyais des regards inquiets, je préférerais, avant que vous ne continuiez, dire que le Crédit Municipal de Lille restera là et continuera pendant je ne sais combien de temps et de siècles et que ce n'est que la filiale financière que nous allons céder.

Je vous redonne la parole, Loïc.

Monsieur LESERRE.- L'inquiétude était en réalité dans le suspense que j'essayais de mettre dans mon intervention...

Madame le Maire.- Il ne faut pas jouer avec les nerfs de notre public...

Monsieur LESERRE.- En 1992, la loi fait obligation et provoque la remunicipalisation des activités bancaires.

En 1998, vous l'avez rappelé, le choix est fait de la filialisation.

Patrick KANNER a alors déclaré qu'il ne s'agissait pas d'un changement de stratégie ni d'un changement de statut mais qu'il fallait en fait réconcilier le social et le profit.

C'est un pari qui a été mené depuis 1998, c'est un pari qui était –je l'ai dit à plusieurs reprises lors des Conseils d'orientation- schizophrénique car donner du crédit d'un côté, souvent du crédit revolving, pour ensuite dire qu'on avait un guichet social de l'autre ; c'était un pari risqué, il faut le dire et l'honnêteté exige également de rappeler que c'est la solidité et la présence de Patrick KANNER qui ont fait que le risque de ce pari a pu être tenu par la Ville car il faut bien comprendre que la Ville garantissait l'ensemble de l'activité bancaire à 100% sur son budget et que, au moindre accident bancaire, c'était le budget de la Ville, donc la Ville elle-même qui était garante de l'activité.

Et puis, au final, c'est aussi un pari manqué parce que cette réconciliation recherchée était une sorte de chimère, ce griffon chimérique, mi-aigle, mi-lion, qui est le symbole du Crédit Municipal, qui orne d'ailleurs de nombreux Crédits Municipaux, chimère, ancien gardien des mines du temple de Salomon dans le désert de Scythie.

Pari manqué, pari schizophrénique, pari risqué...

Monsieur FREMAUX.- Pari libéré....

Monsieur LESERRE.- Mais pari libéré, absolument...

Car ce soir nous fermons une parenthèse. Vous venez de le dire, l'activité bancaire, cette fois-ci, revient au domaine privé et il nous reste l'essentiel. Il nous reste effectivement le Crédit Municipal, il nous reste l'histoire de ce Crédit Municipal.

Il faut dire aussi que l'activité seule du prêt sur gage ne permet pas l'intervention sociale.

Et donc ce soir se pose à nous la question de la suite de l'histoire, dont, je l'ai rappelé tout à l'heure, nous sommes les héritiers. Quel avenir pour le Crédit Municipal ? Quelle gouvernance ? Quel projet de développement ? Avec quels moyens ? Avec quels partenariats ? Avec quel adossement financier ?

Cette histoire, il nous reste à l'écrire.

J'ai oublié de dire tout à l'heure que si j'ai évoqué la solidité de Patrick KANNER, il fallait aussi évoquer les compétences et la compétence des équipes dirigeantes et du personnel de Créatis qui ont fait que, au final, cette filiale a été une réussite.

Madame le Maire.- Monsieur LESERRE, je vais donner la parole à Monsieur KANNER qui est Vice-Président du Crédit Municipal et qui a suivi cette lente évolution nécessaire de filialisation et, aujourd'hui, de cession de Créatis.

Je veux évidemment m'associer à Loïc LESERRE, membre du Conseil d'Administration, pour dire combien Patrick KANNER a joué un rôle important dans ces évolutions mais aussi dans le maintien du rôle social extrêmement important du Crédit Municipal de Lille.

Nous aurons sans doute l'occasion dans les mois qui viennent d'en reparler.

Patrick.

Monsieur KANNER.- Madame le Maire, mes chers collègues, merci à Loïc LESERRE pour ses propos amicaux à mon égard, en disant que je pourrais les partager avec lui puisqu'il siège depuis de nombreuses années, tant au Crédit Municipal qu'au Conseil de surveillance de Créatis.

C'est un pari que nous avons pris ensemble, toutes les sensibilités politiques républicaines présentes dans ce Conseil Municipal et qui sont aussi présentes dans les instances tant du Crédit Municipal que de sa filiale Créatis.

Le propos de Loïc LESERRE se termine par la notion de pari manqué. Je n'irai pas jusque-là. Je dirai simplement que dans le projet historique de la filialisation des activités bancaires du Crédit Municipal, nous avons envisagé, avec notre partenaire minoritaire, Dexia, que celui-ci devait progressivement monter en puissance et devenir majoritaire de manière à éviter à la Ville d'être l'actionnaire de référence de l'activité bancaire au sens des articles de la loi de 1992.

Je pense que ce n'est pas le métier d'une Ville de prendre des risques bancaires.

Dexia a fait d'autres choix stratégiques, nous nous sommes largement expliqués là-dessus dans les différentes instances, tant du Crédit Municipal que de Créatis, et a manifesté son souhait de quitter notre capital.

Se posait alors la question de l'avenir de Créatis.

Madame le Maire, dans votre propos initial, vous avez rappelé à juste titre que la Ville n'est pas en capacité financière d'accompagner le développement économique de Créatis.

Je vous donne simplement un chiffre, mes chers collègues. Aujourd'hui, Créatis a une production bancaire de 12 M€ par mois. Imaginez-vous les nécessités en terme de refinancement. Ce n'est pas la Ville, malgré son bon équilibre économique, nous le verrons dans quelques instants avec le débat d'orientations budgétaires, qui est capable d'assumer une telle responsabilité.

Donc, Dexia nous quittant, nous avons décidé de céder ces actifs, avec des conditions très précises fixées par le Maire de Lille :

- ◆ la préservation du projet de l'entreprise
- ◆ la préservation des intérêts des salariés
- ◆ et aussi, bien évidemment, une rentabilité économique au profit de l'actionnaire principal qu'est aujourd'hui le Crédit Municipal, donc, la Ville de Lille.

Voilà où nous en sommes. Je pense que les propositions que nous allons étudier, dans les heures qui viennent, des repreneurs potentiels correspondront manifestement aux objectifs fixés par le Maire.

Ce n'est donc pas, Madame le Maire, mes chers collègues, un pari manqué. C'est un pari que nous avons mené jusqu'au bout, avec les partenaires qui aujourd'hui, non pas nous font défaut mais ont décidé d'adopter d'autres positions stratégiques.

Je suis convaincu que l'image de Créatis, cet outil majeur du développement économique pour la ville, sera préservée dans notre cité et dans les autres agences qui composent le réseau de Créatis, tout en permettant, par cette remontée de capital, au Crédit Municipal de développer son action au profit des plus démunis.

J'ai envie de dire, Madame le Maire, que ce n'est pas un pari manqué mais que c'est un pari gagnant/gagnant.

Madame le Maire.- Très bien.

Nous pouvons en rester là puisque nous sommes dans une stricte information du Conseil municipal.

Le conseil Municipal prend acte.

– Séance du 14 novembre 2006 - Procès-verbal.

Adopté.

– Délégation accordée au Maire en vertu des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales – Compte rendu au Conseil Municipal.

Le conseil Municipal prend acte.

06/91 – Procédures judiciaires – Représentation de la Ville en tant que personne morale de droit public, dans les instances judiciaires.

Adopté.

Madame le Maire - Mes chers collègues, je vous propose maintenant d'entrer dans le vif du Conseil si je puis dire où nous avons un dossier particulièrement important aujourd'hui qui est le débat sur nos orientations budgétaires.

Je le redis, mais chacun le verra en entendant Pierre de SAINTIGNON, notre Premier Adjoint, le Débat d'Orientations Budgétaires est un moment politique très important puisque précédant le vote du budget, il nous permet d'afficher les priorités de la Majorité dans le budget de l'année qui vient, en l'occurrence de l'année 2006.

Je laisse tout de suite la parole à Pierre de SAINTIGNON, en le remerciant de la qualité du travail qui a été réalisé, nous le verrons lorsque nous aborderons le budget. Ce travail a été réalisé avec l'ensemble des Elus, de manière globale, pour fixer nos priorités de l'année, mais aussi de manière individuelle avec un double objectif : continuer à mieux servir les Lillois en faisant en sorte que chaque euro qui nous est livré par l'impôt soit bien utilisé et encore mieux utilisé. C'est vraiment ainsi que nous ayons travaillé avec le souci de poursuivre les engagements qui sont les nôtres pour que chacun vive mieux dans notre ville et pour que nous vivions aussi mieux tous ensemble.

Je laisse immédiatement la parole à Pierre de SAINTIGNON.

Chemise n° 4

FINANCES

Rapporteur : Monsieur de SAINTIGNON
Premier Adjoint au Maire

06/1 – Débat d’Orientations Budgétaires 2006.

Groupe Politique	Intervenant	Temps de parole
Groupe Front National	Monsieur BERNARD	3 mn 09
Groupe Socialiste	Madame STANIEC	20 mn 07
Groupe des Personnalités	Madame DA SILVA	8 mn 09
Groupe des Verts	Monsieur PLANCKE	10 mn 08
Groupe Union Pour Lille	Monsieur DECOCQ	10 mn 08
Groupe Communiste	Monsieur CUCHEVAL	4 mn 09

Merci, Madame le Maire.

Madame le Maire, mes chers collègues, comme chaque année, le Conseil Municipal est appelé à discuter de nos orientations budgétaires qui préfigurent très fortement ce que sera notre budget primitif lorsque nous l’aborderons au cours du mois de mars, sachant que, pour le préparer, il me revient à la fois de vous dire ce qu’est notre réflexion dans ce domaine et de vous donner les informations les meilleures, les plus objectives possible sur l’environnement qui entoure cette préparation budgétaire.

Vous le savez, je ne serai pas long là-dessus, le contexte général continue d’être marqué par une situation économique déprimée, l’état préoccupant des finances publiques de la France, la progression modeste des ressources de la Ville et l’ampleur, je dirai l’explosion des besoins sociaux de nos concitoyens. Les trois paramètres étant d’ailleurs très largement liés.

Le projet de budget 2006 devra résoudre ces contradictions car la construction du budget ne peut ni ignorer ce que vivent les Lillois, ni ignorer ce qu’est le contexte national et local dans lequel ce budget est élaboré.

Ainsi, tout en restant - je vous rassure tout de suite là-dessus - très concentré sur la Ville, car c’est notre objet ce soir, cette présentation débutera en quelques mots par l’analyse du contexte économique national qui constitue un environnement essentiel, pas le seul, du budget de la Ville.

Cette présentation abordera, dans ce contexte, la manière dont cet environnement pèse sur les comptes de la Ville.

Enfin, en vous disant cela, je vous ai très largement dit ou résumé ce que sont les figures imposées d’un Adjoint aux Finances de toutes les villes de France qui, alors même que s’engage le Débat d’Orientations Budgétaires, alors même que nous sommes dans une étape très importante de la construction de notre budget que nous examinerons en mars prochain, a le devoir, en votre nom, de se poser l’ensemble de ces questions.

D’abord, dans quel débat sommes-nous ?

Nous sommes dans l’un des deux débats fondamentaux qui nous mènent au budget de la Ville.

Aujourd'hui, c'est le Débat d'Orientations Budgétaires, donc, nous allons parler fiscalité, nous allons parler dette, nous allons parler évolution des dépenses, nous allons parler grandes orientations.

Demain, en mars 2006, nous débattons de notre budget et là nous parlerons de nos dépenses, de nos dépenses prévisionnelles et nous parlerons aussi, bien entendu, de nos recettes prévisionnelles car notre objectif est de conduire - le Maire vient de le dire à l'instant - notre exercice budgétaire dans les meilleures conditions, à la fois pour le présent et pour l'avenir.

D'abord, quelques mots, si vous m'y autorisez, sur le contexte économique et social et dire, sans aucune forme de polémique que je voudrais absente de mon propos, qu'on comprend bien, lorsqu'on examine les trois courbes clés qui caractérisent la situation économique du pays que sont la croissance, les minima sociaux que je résume autour du RMI en l'occurrence, pour avoir un paramètre qui est parfaitement chiffré, et la dette publique, c'est-à-dire les comptes publics qui caractérisent, me semble-t-il, le mieux la carte d'identité économique.

Et on comprend mieux, lorsqu'on s'interroge sur cette question, pourquoi l'Etat a du mal, en tout cas aujourd'hui, à concrétiser tous ses engagements à l'égard des collectivités locales et territoriales.

(Premier slide)

Quand on regarde l'évolution des taux de croissance en France, on constate que ces taux de croissance se sont considérablement inversés puisque, depuis 2002, l'histogramme bleu qui représente la France marque un retard par rapport à l'ensemble moyen des pays développés de l'OCDE, inversant durablement cette courbe.

Ce manque de croissance pèse objectivement sur les comptes publics. Son influence sur les comptes de la Ville, on le verra plus tard, est très significative.

Le deuxième graphe représente l'évolution du revenu minimum d'insertion. Cela est très lié au premier point car la faiblesse de la croissance se traduit mécaniquement dans le domaine social. La France ne crée plus d'emplois. Que les choses soient claires, en stock, elle a même perdu des emplois, elle crée de l'exclusion et de la précarité qui objectivement augmentent comme le prouve l'évolution du Revenu Minimum d'Insertion dont vous voyez que cette courbe est constante.

Nul doute que cette courbe a une influence très lourde sur les collectivités territoriales et locales, et on le verra là aussi, de manière directe et indirecte, sur notre budget.

Enfin, la dette publique, c'est-à-dire ce qui caractérise les comptes publics de la France, se dégrade très largement puisque vous voyez que cette dette évolue très vite. Finalement, d'un pays qui est plus endetté et moins riche. Alors, moins riche, cela explique sans doute des ventes un peu rapides. Plus endetté, c'est très préoccupant puisque nous passons en cinq ans de 56,2% de la richesse nationale à 65,8% de la richesse nationale, pendant que les ménages, eux, ont fortement accru leur endettement puisqu'il a progressé de 60% en dix ans.

Il est évident que ces éléments sur la croissance, sur la croissance de la précarité, mais aussi sur les comptes de la nation et la dette, ont une influence très lourde sur les marges de manœuvre dont dispose l'Etat. Vous imaginez donc les conséquences que cela peut avoir pour notre propre organisation.

Cette situation économique a des retombées évidemment locales. La Ville de Lille n'est pas épargnée par cette situation, ce qui exige d'elle - et je voudrais leur rendre hommage-lorsque, avec tous les collègues de la Majorité, nous travaillons patiemment chaque euro, chaque élément de ce budget, ce qui exige d'elle, de nous, beaucoup d'attention sur la façon de mieux

satisfaire les besoins de nos concitoyens qui sont toujours supérieurs à ceux que nous connaissons, alors même que les ressources sont réduites.

Vous le voyez, je vais vous donner - j'en donnerai peu - quelques chiffres pour l'expliquer.

Ce contexte d'ensemble, national et local, pèse directement sur les comptes de la Ville. Je vous en donne quelques-uns :

- Estimation à ce jour du coût de l'énergie pour la Ville de Lille en 2006 : + 1 M€.

Augmentation des dépenses de dépollution et de traitement des sols, coût pour la Ville : + 1,5 M€.

Augmentation de la masse salariale pour 2006 : + 5 M€.

Evolution, qui ne peut pas être chiffrée au-delà des marchés qu'on consolidera dans le Compte Administratif des prix de l'énergie et de l'immobilier qui poussent à la hausse les coûts des travaux sur la base de l'indice connu du bâtiment.

Et puis les retraits que nous devons prendre en considération, même si les retraits de nos partenaires et de l'Etat en particulier sont régulés par une décélération des dépenses, pour dire les choses de manière très honnête, retrait sur les emplois aidés, c'est en 2006 830 000 €, plusieurs millions depuis 2002. Et pour la politique de la ville, depuis 2002, c'est moins 700 000 €.

Nous avons des difficultés sur nos dépenses, un alourdissement de nos dépenses.

Nous avons aussi un poids de cette situation sur les recettes de la Ville. J'y faisais allusion tout à l'heure.

L'évolution des dotations de l'Etat progresserait en 2006 de 1,5%, inférieure à l'inflation. Vous savez que l'Etat représente un quart des ressources de la Ville, donc, un taux inférieur à l'évolution des prix pèse très lourd dans le budget de la Ville.

Nous notons, et la situation d'ensemble probablement l'explique, une réduction des subventions et des retards de paiements qui pénalisent nos partenaires mais nous aussi directement.

Je pense au FISAC qui nous est indispensable pour développer le commerce où il manque toujours, à l'heure où je parle, à la minute où je parle, 90 000 € au titre des années 2003 et 2004 - je ne prends que ces deux années.

Et je pense aussi à l'objectif du Fonds Social Européen dont les crédits diminuent des deux tiers pour passer de 1,4 M€ en 2005 à 0,5 M€ en 2006.

On voit bien que pour l'action directe de la Ville, comme d'ailleurs pour l'action des associations partenaires de la Ville, cette question est préoccupante mais je dois dire que nous sommes nombreux, dans notre diversité politique, à nous battre localement - et j'imagine que ce n'est pas que dans notre région - pour que soient rétablis ces mécanismes financiers au titre du Fonds Social Européen.

Il serait faux, pour autant, de dire que nous cumulons à Lille l'ensemble des difficultés car si nous connaissons encore un taux de chômage trop élevé dans notre ville, l'effet des politiques menées par notre équipe a très significativement contribué à atténuer les conséquences du contexte national dont je parlais tout à l'heure.

Je n'en prends que deux exemples pour l'anecdote car cela fait aussi partie de notre débat budgétaire.

C'est l'évolution de la population qui progresse plus à Lille que dans la moyenne de la France. C'est Lille l'attractive.

Mais c'est aussi, par exemple, l'évolution de la création d'entreprise qui progresse plus à Lille, + 13%, qu'en France en moyenne, 12,5%. C'est Lille, la ville du tourisme et du développement économique. C'est Lille, la ville qui attire les investisseurs, qui attire les entrepreneurs, qui attire les capitaux, parce qu'il y a, à Lille, des enjeux majeurs pour les acteurs économiques.

Maintenant, ce constat en tête, quelques mots sur les grands choix du budget.

D'ailleurs, avant d'aller plus loin, je voudrais vous livrer ce qui, dans l'état de mes connaissances, est l'équation prévisionnelle, en recettes et en dépenses.

D'abord, en recettes, nous sommes aujourd'hui dans une hypothèse qui me paraît solide de progression de 7,5 M€ de nos recettes en 2006 par rapport à 2005. Elles s'établissaient à 275 M€ en 2005.

Ces 7,5 M€ sont apportés par 4 M€ de fiscalité, dynamisme de notre démographie, par 0,9 M€ de dotation de l'Etat et par 1,8 M€ qui vient de l'ensemble des autres collectivités, Communautés urbaines, Région, mais aussi de l'ensemble de l'activité économique de la ville, je pense aux parcmètres ou à un certain nombre de sujets de cette nature.

Les dépenses courantes sont d'ores et déjà impactées par des contraintes auxquelles je faisais allusion tout à l'heure. Nos dépenses 2005, 253 M€. Je n'ai pas chiffré les dépenses 2006, bien sûr, ce sont nos points d'interrogation qui sont au-dessus de notre représentation, tout simplement parce que nous en débattons en mars prochain et que, si je vous donne une indication maintenant, vous verrez que nous sommes contraints par 5 M€ pour le personnel, par 2,5 M€ pour l'énergie et l'environnement. Et puis, c'est notre construction budgétaire en cours et nous serons amenés à faire des propositions complémentaires à partir de notre débat avec l'ensemble de l'équipe.

Les points d'interrogation dans la colonne « autres » viennent rejoindre les points d'interrogation du haut de l'histogramme qui détermineront notre budget pour 2006.

Sachez simplement que la contrainte d'entrée de ce budget est au minimum de 7,5 M€, avant même qu'on ne pense à la suite. Ce sont les 7,5 M€ dont j'ai parlé tout à l'heure. Et peut-être plus en fonction des contraintes que nous pouvons découvrir. Je pense à une ligne à l'intérieur de ces contraintes qui concerne par exemple la dépollution des sols. On ne maîtrise pas tous les éléments de cette question et on n'est pas nécessairement capable de le décrire dans sa totalité.

Le Débat d'Orientations Budgétaires, je le disais tout à l'heure, doit parler de la fiscalité, de la dette, de l'évolution des dépenses et des orientations.

Quelques mots sur la fiscalité.

Je ne reprendrai pas, je rassure chacun des membres de ce Conseil Municipal, le débat sur les taux. Je veux simplement dire que si ces taux sont inférieurs en volumes au niveau de 2000, s'ils sont inférieurs en moyenne quant aux villes comparables, le pouvoir d'achat des Lillois est inférieur à la moyenne, stagnant comme le pouvoir d'achat des Français et subissant des règles tout à fait injustes de la fiscalité locale.

Or, pour bien apprécier la fiscalité, on part des taux qui existent, on regarde ce qu'est le pouvoir d'achat de nos concitoyens, mais on regarde aussi ce que sont nos besoins de financement.

Je le disais tout à l'heure, les recettes sont en faible évolution, le désengagement de l'Etat est un fait et l'effet du futur bouclier fiscal entraînera une hausse des coûts de notre budget.

Et puis, on ne peut pas boucler notre débat sur la fiscalité si on ne réaffirme pas notre volonté politique.

Notre volonté politique, c'est à la fois de maîtriser la fiscalité, voire - nous nous y étions engagés - de la baisser si l'Etat tenait tous ses engagements. C'est une première flèche légèrement à la baisse, mais à la hausse si l'Etat ne tenait pas ses engagements, ce qui aurait pu être notre cas de figure.

Quand je prends ces quatre paramètres, le niveau actuel du taux, le pouvoir d'achat des Lillois, les besoins financiers de la Ville pour faire face à ses obligations et notre volonté politique, je suis amené à vous faire la proposition du maintien des taux pour notre fiscalité, ce qui devient, dès lors que nous serons d'accord, une contrainte pour la fabrication de notre budget.

Quelques mots maintenant sur la dette.

Je vais aller plus vite puisque je vais retrouver les mêmes critères d'analyse : le niveau actuel de la dette, le pouvoir d'achat des Lillois, les besoins financiers et la volonté politique.

J'observerai que si le niveau est inférieur à 2000 et si le montant de la dette est inférieur à la moyenne, donc, si on avait potentiellement une possibilité de hausse de cette dette, on verra qu'il n'en est rien.

En revanche, sur le pouvoir d'achat, on est dans le même cas de figure, il reste inférieur à la moyenne, fragile comme le pouvoir d'achat de l'ensemble des Français, et face à un objectif qui est de prendre en considération les générations futures.

Et là, je m'arrête une seconde pour dire que je mets deux flèches sur cette affaire.

Une flèche pour la génération d'aujourd'hui. On serait tenté de dire « Allez, un peu de dette pour faciliter la vie des gens aujourd'hui ». Et puis une flèche à la baisse parce que nous devons protéger l'avenir de nos enfants, nous devons proposer à nos enfants des budgets qu'ils n'auront pas à assumer au-delà de ce que nous pouvons assumer sur notre propre génération.

Des besoins financiers. Nous sommes toujours avec des recettes en faible évolution et un retrait de l'Etat qui devraient nous conduire à l'augmentation de la dette et pourtant une volonté politique de maîtriser la dette et d'épargner les générations futures.

Une fois qu'on a pris en compte tous ces critères, nous concluons ensemble que nous devons maintenir notre effort et il est réel, notre effort quant à la dette, de ne pas augmenter notre dette, c'est-à-dire de maintenir la qualité de l'équation financière de notre ville.

S'agissant enfin des dépenses courantes, là aussi, je reprends trois des paramètres :

- ◆ le niveau actuel
- ◆ les besoins financiers
- ◆ la volonté politique.

Le niveau actuel de nos dépenses s'examine de manière simple. L'excédent de fonctionnement, c'est-à-dire la différence qui existe entre les recettes et les dépenses -22 M€- c'est ce qui part vers les investissements l'année d'après.

Je le dis très simplement, ce chiffre est raisonnable. Je le dis tout simplement aussi, il n'est pas extraordinaire, donc, nous devons maintenir l'effort sur ce point.

Les besoins financiers, le désengagement de l'Etat et les charges incompressibles dont je parlais tout à l'heure, 7,5 M€, nous amènent à imaginer une augmentation de notre dépense courante.

Mais notre volonté politique qui est de dégager les moyens d'investissement des années suivantes et de laisser des marges pour les budgets futurs nous conduit à considérer qu'il faut limiter l'évolution des dépenses et limiter notre effort aux dépenses incompressibles.

Sur le fond maintenant, les orientations politiques.

Une ville citoyenne et solidaire.

Je vous propose, au nom du travail que, sous la conduite du Maire, j'ai coordonné dans cette première phase, je vous propose qu'au-delà de la poursuite de toutes nos politiques inscrites dans notre engagement de mandat, dont chacune peut être mesurée quant à ses résultats dans l'ensemble des domaines éducatif, social, sportif, urbain mais aussi dans le domaine de l'énergie et du développement durable, je vous propose, au-delà de ces politiques de la ville, quatre grandes priorités, qui sont naturellement inscrites dans la délibération du débat d'orientations budgétaires que nous vous avons transmise.

Première grande priorité : que chaque enfant réussisse dans et hors de l'école.

Nous avons, parmi beaucoup d'autres questions, quatre préoccupations majeures :

- ◆ Réussir le projet éducatif global
- ◆ Poursuivre l'aménagement des écoles et leur amélioration
- ◆ Continuer et amplifier nos efforts en matière de restauration scolaire
- ◆ Amplifier nos efforts en direction des centres de la petite enfance.

Deuxième priorité : agir pour les quartiers.

C'est le lancement, nous en avons parlé et nous en parlerons tout à l'heure dans une délibération à venir, le démarrage de la formidable opération de l'ANRU qui nous a donné beaucoup de travail et demandé beaucoup de temps au Maire et à son équipe pour le finaliser.

Ce sont les aménagements dans les quartiers.

C'est la poursuite de la politique de sécurité et de prévention.

Troisième priorité : réunir les Lillois et contribuer au rayonnement de la ville.

Trois points de repère :

- ◆ Lille 3000 dont on commence à parler, dont on sent bien que la forte aspiration de 2004 revient dans notre ville au rendez-vous qui a été fixé en octobre.
- ◆ La politique sportive plus proche que jamais.

- ◆ La politique culturelle plus large que jamais en direction de l'ensemble des acteurs de cette ville.

Quatrième priorité : faire de Lille la ville de la solidarité.

Lille, ville solidaire, mais aussi, Lille, ville aux bâtiments publics accessibles, Lille, ville aux espaces publics accessibles pour tous nos concitoyens.

Un dernier mot, Madame le Maire, mes chers collègues, pour vous dire que tout cela a des conditions.

L'équilibre auquel je faisais allusion, car nous irons à l'équilibre et au bon équilibre en mars prochain, cela suppose qu'un certain nombre de postures soient acceptées.

Faire un budget, c'est faire un choix. Boucler un budget, c'est choisir. Et nous avons choisi de maîtriser la dette et les dépenses de fonctionnement à l'intérieur de nos priorités auxquelles je viens de faire allusion. C'est ce que nous vous présentons.

Financer autrement c'est, au-delà des crédits dont je parlais tout à l'heure de l'ensemble de nos partenaires et de l'Etat en premier, rechercher les financements qui ne pèsent pas sur les ménages, en valorisant le patrimoine et en recherchant un certain nombre de financements nouveaux, je pense à Lille 3000. C'est ce que nous faisons.

Faire plus avec moins, c'est réduire les coûts d'achat et ce sont les économies d'énergie. Je me permettrai de dire que nous y sommes avec, mon cher Philippe, beaucoup d'énergie.

Faire mieux avec autant, c'est assumer et assurer une politique des ressources humaines dynamique et échanger sur les bonnes pratiques avec les autres collectivités locales. La Ville est engagée puissamment dans cette voie avec un accord que le Maire a signé avec l'ensemble des organisations syndicales dont nous sommes très fiers et des agents très engagés dans cette direction.

Enfin, faire un budget, c'est anticiper et planifier. C'est la raison pour laquelle nous avons regardé le budget de 2006, bien entendu, et de très près, mais que nous avons regardé aussi les années qui viennent car construire un budget d'aujourd'hui c'est anticiper sur ce que sera notre conduite financière dans les années qui viennent.

Un dernier mot, Madame le Maire, pour dire que c'est une équipe très soudée autour de vous qui a préparé ces réflexions qui peuvent raisonnablement nous laisser entrevoir un bon budget en mars prochain, à la fois ambitieux et responsable comme chaque année.

Madame le Maire.- Merci, Monsieur le Premier Adjoint.

Je passe la parole à Philippe BERNARD.

Monsieur BERNARD.- Madame le Maire, notre Premier Adjoint a toujours un certain talent pour parier sur l'environnement pessimiste pour mieux justifier certains effets de sa politique.

Il est vrai que les finances de l'Etat sont sous pression mais sachons aussi lire les statistiques publiques. Nous sommes encore sous l'empire du contrat de croissance et de solidarité à l'époque du gouvernement JOSPIN avec des dotations calculées sur l'inflation et l'augmentation de 33% de la croissance du PIB. Donc, le verre à moitié plein ou à moitié vide...

Malgré les divergences que nous avons avec le gouvernement, nous avons l'honnêteté de regarder un certain nombre de chiffres.

Il aurait été plus intéressant que notre Premier Adjoint fasse le calcul d'un certain nombre d'interférences par exemple avec la Communauté Urbaine. A l'heure où la Ville est lentement dépouillée de ses compétences, où un certain nombre de champs sont transférés à la CUDL, nous continuons de conserver un certain nombre de moyens liés à ces anciennes compétences et cela au mépris même de l'instruction ministérielle de Messieurs HORTEFEUX et SARKOZY qui obligerait normalement, si elle s'appliquait à la Ville, à réduire sa toile.

Monsieur le Premier Adjoint parle également de politique d'investissement.

Comment parler de politique d'investissement réaliste quand l'horizon est complètement bouché par l'autofinancement, quand il prévoit que ces recettes d'investissement seront alimentées par des cessions de patrimoine —on a parlé tout à l'heure des bijoux de famille- là, j'ai hâte de savoir quels sont les équipements qui vont être ainsi bradés pour alimenter les finances de la Ville.

Il est vrai que les investissements sont vitaux.

Il est vrai que les bâtiments publics devraient montrer l'exemple en matière de dépenses d'énergie.

Je m'étonne qu'un audit du patrimoine n'ait pas été réalisé.

Il est vrai que l'équipement de nos piscines, que je pensais transférées à la Communauté Urbaine, à l'époque où des herbes folles poussent dans les bassins de plongée, il est vrai que ces piscines mériteraient des investissements supplémentaires.

Il est vrai que les crèches, à l'heure où vous peinez à nous proposer 100 places supplémentaires par an, mériteraient un effort supplémentaire de la Ville.

Vous avez parlé, Monsieur le Premier Adjoint, d'insécurité sociale. Je crois que chacun ici souscrit à cet état de fait qui touche nos concitoyens, au fait aussi que nos ressources ne sont pas suffisamment dynamiques, au fait que nous devons répondre à des gestions de proximité et à des sollicitations importantes tant au niveau du CCAS, qu'au niveau de l'hôpital ou des écoles.

Mais je remarque aussi que l'ensemble de vos efforts ne parviennent pas à compenser la politique négative du gouvernement.

Vous avez parlé aussi d'emploi.

J'ai même lu avec stupeur que le secteur privé ne créait plus d'emplois alors que, quand je vous entends par ailleurs, vous nous dites que les TPE créent de nombreux emplois.

Vous évoquez ce secteur pour mieux justifier l'engagement des emplois jeunes mais si ceux-ci ne sont pas pérennes sans financement public, que sont-ils sinon de faux emplois ?

Qu'en est-il d'ailleurs de la promesse qui fut faite en son temps des emplois jeunes dans le privé ?

Aujourd'hui, vous nous proposez 5 M€ pour intégrer ces emplois jeunes et les CEC, alors même que vous citiez un coût pour la Ville de 860 000 € et que, dans le même temps, lors du Débat d'Orientations Budgétaires de 2005, vous parliez de 1 437 000 €.

Il existe aujourd'hui une réelle opportunité de se dégager de dépenses structurelles importantes et vous avez fait le pari de renouer avec le clientélisme et la facilité.

Il existe des emplois qui ne sont pas privilégiés, et cela, c'est une observation de bon sens, surtout en particulier ceux qui touchent le SMIC et aux alentours et qui subissent de plein fouet vos manœuvres fiscales.

Je serais incomplet si je ne parlais pas évidemment de la Politique de la Ville.

Vous parlez des diminutions des recettes, en particulier du FSE, mais vous oubliez de dire que la disparition ou la diminution de ces recettes est ouvertement liée à l'élargissement de l'Union européenne que vous avez vous-même voté.

Vous vous félicitez aussi de la Politique de la Ville et, dans le même temps, vous tonnez contre le gouvernement alors que quelque 100 M€ sont dégagés pour le financement du renouvellement urbain, soit 3 quartiers sur les 42 recensés en France, soit à peu près 1/7^{ème} des crédits ANRU, ce n'est pas rien mais c'est la politique que vous défendez. Il aurait, à mon avis, été beaucoup plus intelligent de remettre en cause certaines finalités de l'action, en particulier dans les différents contrats de villes.

En conclusion, face à une conjoncture défavorable, on attendait des orientations offensives. On oscille, en vous écoutant, entre des choix idéologiques contestables et des politiques d'intérêt lillois qui font du surplace. Vous nous avez proposé de faire plus avec moins, voire de faire mieux avec autant. J'ai surtout entendu faire moins avec plus.

(temps de parole : 4 mn 30)

Madame le Maire.- Madame STANIEC.

Madame STANIEC.- Madame le Maire, chers collègues, j'ai le privilège aujourd'hui d'intervenir dans le débat d'orientations budgétaires au nom du Groupe socialiste.

Il est important de rappeler le contexte dans lequel s'inscrit cette discussion, les limites du Débat d'Orientations Budgétaires et la méthode que nous avons choisie pour y travailler et enfin quelles sont les orientations prioritaires que le Groupe Socialiste a retenues avec la Majorité municipale.

Le budget de la Ville de Lille s'inscrit dans un contexte national et local particulier.

La ville de Lille présente les caractéristiques d'une ville dynamique, porteuse de projets, locomotive pour toute la Région, avec en même temps une population fragile et un taux de chômage de 17,9% et 11 500 Rmistes.

La Ville doit donc répondre à toutes ces exigences.

Pour autant, l'environnement national, même si on le conteste, ne l'aide pas. La France a un endettement important crié sur toutes les radios. Le chômage baisse mais le nombre de Rmistes augmente.

Le gouvernement diminue les impôts pour les plus riches, vend des activités qui allaient peut-être devenir rentables comme les autoroutes et transfère des compétences aux collectivités, sans les compensations financières totales.

L'exemple du Conseil Général est caricatural : transfert du personnel TOS, transfert de la compétence logement pour les défavorisés, transfert de la compétence handicapés, personnes âgées, Rmistes, routes. Résultat : il manque 70 M€ que l'Etat ne versera pas et que les impôts locaux devront compenser.

C'est ainsi que l'on voit apparaître un déséquilibre croissant entre les Régions, les Départements et les Villes riches et les autres, puisque l'Etat abandonne son pouvoir de régulation, de rééquilibrage au nom de la liberté d'action des collectivités.

Certains diront que c'est faux, que les dotations de fonctionnement de l'Etat aux collectivités permettent ce rééquilibrage.

Cela devrait être le cas mais pour Lille c'est moins évident. La diminution des crédits Politique de la Ville, du FSE, est catastrophique pour les associations qui travaillent par exemple dans l'insertion, la proximité et que nous soutenons en cherchant d'autres financements pour combler la carence de l'Etat.

Dans ce contexte d'un gouvernement qui fait des annonces positives et qui diminue les crédits, d'une réalité de population qui souffre, la Majorité municipale a la volonté d'assumer ses responsabilités.

Chaque élu dans ses thématiques a fait le point des réalisations et des engagements pris par l'équipe municipale au moment des élections. Près de 70% des projets ont été réalisés, certains ont été modifiés, d'autres ajoutés. Cette étape, bien qu'on puisse la contester - certains le font - est quand même plutôt satisfaisante.

Ensuite, chaque Elu a fait le point des besoins pour l'année dans sa thématique. Il a évalué les actions réalisées afin de supprimer ce qui ne correspondait plus aux besoins et a fait des propositions. Sous la responsabilité du Premier Adjoint, des réunions de pôles, de groupes, de majorité se sont tenues afin que l'on appréhende mieux les thèmes de travail de chacun et que l'on puisse prioriser ce qui nous semble important.

Quel thème prioritaire ? Pourquoi ? Quelle action prioritaire ? Pourquoi ? Quel besoin de financement ?

Faut-il augmenter les impôts ?

Quatre politiques prioritaires ont été définies.

Que chaque enfant réussisse dans et hors l'école.

Le Projet Educatif Global est notre outil. « Pas assez ambitieux » ont dit certains. Pourtant, offrir l'apprentissage de la musique avec des postes de d'élève ou de référent lecture dans les écoles et donc offrir aux enfants, dont les parents n'ont pas les moyens, un accès plus important à la culture, cela doit relever de la compétence de l'Etat.

Mais il est vrai que, utilisant l'argument de la diminution du nombre d'élèves, le gouvernement, dans l'académie de Lille, a supprimé 636 postes d'enseignants. Ah, j'oubliais, il en a créé 113. Cela fait toujours 523 postes en moins.

Ajouter aux suppressions de postes de contractuels et d'heures dites non affectées, mais utiles pourtant pour l'accompagnement individuel, cela permet effectivement de réfléchir. On peut s'interroger sur la place de l'école dans la politique du gouvernement actuel.

Agir pour les quartiers.

Le projet de renouvellement urbain est une vraie aubaine : voirie, jardins, équipements, construction d'habitat mixte, démolition. 400 M€. Quelle aventure !

Bien sûr, il faudra accompagner les habitants car changer l'environnement de personnes qui y vivent depuis 30 ans entraîne des peurs, cela est normal. Mais nous, nous serons à leurs côtés pour les aider à passer ce cap et à se dépasser.

« Cela se fait grâce au gouvernement actuel » diront certains. Eh oui, l'Etat participe à cette opération et nous le remercions, mais, à côté de la Région, du Conseil Général, de la Communauté Urbaine, de la Ville, de la Caisse des Dépôts, bref, d'autres partenaires financiers.

Quant aux autres financements de l'Etat pour la construction de logements sociaux, pour mémoire, ils n'existent plus. Tout est fondu dans la ligne ANRU, avec ce constat surprenant : en 2004, une annonce du gouvernement de la construction de 75 000 logements neufs; résultat : sur les 75 000, 18 000 étaient déjà autorisés depuis longtemps. Il en reste 57 000. Mais 38 000 seulement seront vraiment sociaux.

Pour mémoire, en 2002, construction de 40 000 logements sociaux ; en 2004, 38 000 logements sociaux. Où est la vérité ?

Lorsque l'on sait que les Elus du Groupe d'un parti qui soutient le gouvernement et qui est dans l'opposition municipale ont voté la suppression des 20% de logements sociaux obligatoires inscrits dans la loi SRU dans toutes les villes, on comprend mieux l'état d'esprit de ce gouvernement.

Pour mémoire, avec ce nouveau mode de calcul, la Ville de Lille pourrait atteindre 70% de logement social. De qui se moque-t-on ?

Réunir les Lillois et contribuer au rayonnement de la ville.

« Encore de la culture » diront certains. Pas seulement, il y a aussi le sport, la fête, bref, plein d'activités. Elles doivent permettre aux Lillois de se retrouver, d'échanger, d'avoir une condition physique de qualité mais aussi intellectuelle. Permettre aux gamins de Lille Sud par exemple d'aller voir une pièce de théâtre, un concert, n'est-ce pas leur permettre d'aller vers de nouveaux horizons et de montrer dans le centre que le rap n'est pas seulement une musique de voyous ? N'est-ce pas aller vers la compréhension de l'autre ?

Tout cela en invitant des touristes dans la ville, ce qui participe à l'enrichissement. Pourquoi ne pas le faire ?

La solidarité. Grand thème. Pas simple à développer.

Actuellement, les Lillois voient difficilement leur avenir.

Jeunes, vous aurez un contrat limité à deux ans. Vous pouvez avec cela accéder au Locapass. Vous êtes contents, j'espère ? Mais, au fait, même avec un CDI vous y aviez droit.

Seniors, vous aurez aussi votre contrat ; après celui des chômeurs, des Rmistes, de l'apprentissage, tout le monde aura le sien. Quel avenir ! Mais c'est vrai, nous sommes rétrogrades, tous les autres pays le font, alors pourquoi nous obstiner à vouloir protéger les salariés contre une partie du patronat qui ne voit que l'intérêt de ses actionnaires ?

Et en plus, nous voulons afficher notre solidarité entre jeunes et vieux, cultivés et moins cultivés, pour que tous partagent et s'entraident, quelle que soit leur origine ethnique ou sociale.

Nous ferions mieux de déclencher des plans sécuritaires. Oui, mais le nombre de policiers diminue, difficile à faire.

Ainsi, les haines continueraient et on pourrait amener des régimes plus... mais, je m'éloigne vraiment de Lille car ici c'est autre chose que l'on veut.

Que voulons-nous ? Attendre, pleurer sur la situation, laisser faire et voir nos populations s'enfermer dans la souffrance, au risque de n'avoir plus qu'un seul mode d'expression, la violence ?

Eh bien non, nous nous battons, cette année encore comme les précédentes, et tant pis si nous sommes considérés comme étant de parti pris en défendant des dossiers qui servent la ville. Nous nous obstinerons pour que les actions que nous choisissons aboutissent. Nous ne transigerons pas afin que la population lilloise obtienne de la qualité partout dans la ville.

Eh oui, parfois, les combats que nous menons laissent à penser que certains d'entre nous ont mauvais caractère mais il est insupportable de voir la souffrance des familles dans nos permanences. Alors, si parfois nous nous emportons, c'est que, nous aussi, nous avons besoin d'exprimer un ras-le-bol face à l'injustice.

C'est pourquoi, Madame le Maire, chers collègues, je vous confirme que le Groupe Socialiste s'inscrit complètement dans la démarche entreprise et dans les objectifs proposés dans la délibération car nous sommes ambitieux pour notre ville, nous voulons des réponses adaptées aux besoins de la population, tout en restant dans une enveloppe financière réaliste pour les impôts lillois.

(temps de parole : 10 mn 54)

Madame le Maire. - Merci, Madame STANIEC.

Je passe la parole à Madame DA SILVA pour les personnalités.

Madame DA SILVA. - Merci, Madame le Maire.

Madame le Maire, mes chers collègues, chacun le sait bien, le budget est un acte politique majeur pour une collectivité, tout autant que le Débat d'Orientations Budgétaires qui le précède parce que celui-ci correspond au carnet de route de l'équipe municipale.

Ce débat d'orientations n'a pas besoin d'être un livre comptable comme l'a rappelé l'Adjoint aux Finances, par conséquent, il ne le sera pas.

En revanche, il est un espace de liberté politique où doivent s'affirmer les choix et leurs justifications.

C'est dans cet esprit de respiration politique que le Groupe des personnalités souhaite inscrire son intervention ce soir.

Posons d'emblée les points de repère qu'il convient de garder en mémoire pour mener la réflexion sur cette orientation budgétaire.

Le premier point de repère, la pression du réel, en l'occurrence, le désengagement de l'Etat dont les dotations, on l'a vu, ne couvriront pas encore cette année l'inflation mais cela a été dit et largement dit par mes collègues.

Le deuxième point de repère, notre volonté de maîtriser l'endettement, tout en maintenant notre dynamique d'investissement.

Notre niveau d'endettement contenu depuis 2001 permettra le programme d'investissement proposé. Je rappelle ici brièvement l'ambition de projet de rénovation des quartiers,

l'accueil des enfants, les espaces verts, le développement des équipements sportifs, sans oublier patrimoine culturel et historique.

Le troisième point de repère, la fiscalité et plus précisément le souhait de la modération fiscale, alors que les besoins sont de plus en plus nombreux et légitimes de la part de nos concitoyens.

La montée de la précarité est préoccupante et vécue tragiquement au quotidien.

Quelques chiffres :

En 2005, c'est une augmentation de plus de 10% des secours délivrés par la commission de secours du CCAS.

Toujours, entre janvier 2004 et décembre 2005, une augmentation de 24% du nombre d'allocataires du RMI gérés aussi par le CCAS de Lille.

Sans parler de l'obsédante question du logement social car sur Lille ce sont plus de 12 000 demandes toujours en attente.

L'exercice budgétaire est chaque année un peu plus difficile. En effet, l'économie nationale ne cesse de se dégrader : plus de 6 millions de personnes dépendent des minima sociaux. L'Etat n'assume plus ses missions de solidarité alors même que c'est à cause de cette mauvaise santé économique nationale que les besoins locaux sont plus importants.

Nous sommes chaque année entraînés dans cette spirale budgétaire infernale avec la nécessité de répondre au mieux aux besoins nouveaux, tout en maintenant le cap que nous nous sommes fixé en 2001.

Madame le Maire, si vous me le permettez, cela me fait penser au refrain d'une chanson de Georges BRASSENS sur le petit cheval blanc dans le mauvais temps, qu'il avait donc du courage. Mais je ne vous le chanterai pas.

Mais à ce stade de notre réflexion, il semble important de tourner les projecteurs vers un élément positif chiffré, Pierre nous l'a montré tout à l'heure. Ce chiffre est 14 000. C'est l'augmentation du nombre d'habitants dans notre ville, selon la dernière enquête de l'INSEE. Cette augmentation du nombre d'habitants confirme, s'il en était besoin, l'attractivité de notre ville car si l'on y vient comme si l'on y reste, c'est que l'on s'y sent bien. Même si nous avons encore, et nous le savons, de nombreux chantiers à poursuivre pour mieux partager le plaisir de vivre dans notre ville.

Plus d'habitants, c'est évidemment plus de vitalité économique mais c'est aussi plus de besoins à satisfaire au niveau de notre collectivité. Et c'est là qu'il paraît intéressant de nous remémorer les missions de la Ville.

Monsieur BERNARD, vous avez parlé de compétence transférée. Moi, je vais vous parler des missions de la Ville. Et comment mieux définir les rapports de la Ville et du citoyen qu'en rappelant très simplement qu'elle l'accompagne depuis sa naissance, avec la déclaration d'état-civil, jusqu'à sa mort. C'est donc tout au long de ce parcours de vie que se feront les rendez-vous entre le citoyen et la Ville.

La crèche d'abord, puis l'école, l'accompagnement éducatif, la santé, le sport, les loisirs, la culture, le soutien aux diverses associations, le mariage, le PACS, l'aide à l'insertion économique, les conditions de logement, la lutte contre les exclusions, contre la précarité, la qualité de vie, la propreté, la sécurité, l'environnement, mais aussi le soutien de nos aînés, pour ne parler que de ces principales missions.

Aucune autre collectivité n'entretient ce niveau de proximité voire d'intimité mais aussi de responsabilité. Et c'est bien dans cette approche de la Ville et de ses missions que les axes proposés dans le Débat d'Orientations Budgétaires de ce soir font sens.

La réussite des enfants, si elle est une affaire de famille, est aussi un domaine où la collectivité se doit d'être présente.

Accueillir l'enfant dans des structures qui lui permettent de se développer et de se socialiser dès le plus jeune âge, de la crèche à l'école, pendant et hors du temps scolaire, comme il est proposé dans l'ambitieux Projet Educatif Global.

La requalification urbaine de nos quartiers qui se donne comme objectif de mixer les populations, autant les populations que les activités au travers des programmes de logements, d'équipements collectifs et d'espaces verts.

Le renforcement du lien entre les habitants autour d'événements forts, culturels et sportifs.

Enfin, l'appui à toutes les initiatives de solidarité qui contribuent à renforcer la cohésion au sein de nos quartiers.

En somme, pour le Groupe des personnalités, ce Débat d'Orientations Budgétaires s'inscrit clairement dans l'engagement pris auprès des Lillois, Hellemmois et Lommois de faire partager un art de ville pour tous.

L'ambition que l'on se donne pour garder le cap ne peut se passer de la fidélité aux promesses faites.

Je vous remercie.

(temps de parole : 6 mn)

Madame le Maire.- Merci, Madame.

Je donne la parole à Monsieur PLANCKE.

Monsieur PLANCKE.- Madame le Maire, mes chers collègues, le débat de ce soir nous permet de préciser le contexte et de donner les orientations politiques qui fixeront le cadre du budget 2006 que nous adopterons le mois prochain.

Le contexte, nous le connaissons, il a été décrit par plusieurs intervenants, c'est une situation économique mauvaise avec des choix gouvernementaux qui favorisent les plus riches et qui accroissent l'absence de confiance dans l'avenir de nos concitoyens.

Nous l'avons vu, les dotations de l'Etat aux communes en 2006 augmenteront moins que l'inflation. Ce désengagement de l'Etat rend l'exercice budgétaire d'autant plus difficile que nous avons pris l'engagement de ne pas augmenter la fiscalité.

Les orientations politiques de ce budget quant à elles sont définies par le projet que la Majorité municipale a proposé aux Hellemmois, aux Lommois et aux Lillois en mars 2001 et que nous mettons en œuvre, année après année.

Les réunions de bilan que la Majorité a organisées dans chaque quartier au printemps dernier ont prouvé que les promesses étaient tenues et aussi que, globalement, les habitants de notre ville étaient satisfaits.

Notre volonté, en préparant le budget 2006 de Lille, est donc de poursuivre cet effort et la réalisation de ce projet, malgré un cadre national qui restreint toujours plus nos marges de manœuvre.

Nous partageons bien sûr les orientations présentées par le Premier Adjoint pour lutter contre les inégalités dans les domaines de compétence de la Ville, orientations que nous avons élaborées collectivement. Nous y reviendrons en détail le 20 mars.

Je souhaiterais insister sur trois éléments portés plus particulièrement par le Groupe des Verts.

Vous avez souligné, Monsieur le Premier Adjoint, l'augmentation du coût de l'énergie et son impact sur nos finances municipales. Cela rend d'autant plus urgent, de notre point de vue, le choix d'investir dans les économies d'énergie et les énergies renouvelables dans les bâtiments municipaux, au-delà des arguments écologiques.

Nous devons aussi être vigilants sur la maintenance et l'entretien de nos équipements et de nos espaces publics. L'investissement n'est pas tout. Notre action municipale pour un meilleur cadre de vie et un meilleur environnement, se traduit concrètement par la création par exemple de nouveaux espaces verts dans le centre avec le parc Lebas mais aussi dans les quartiers.

Nous devons veiller à ce que les moyens humains en fonctionnement permettent de garantir cet effort pour assurer l'entretien de ces nouveaux jardins.

Par ailleurs, nous devons porter cette année une attention toute particulière aux difficultés rencontrées par les associations de notre ville. Lors d'un dernier Conseil Municipal, Eric QUIQUET avait décrit l'ampleur de la crise qui frappe ce secteur. Chaque jour ou presque, une association lilloise appelle au secours, étranglée par la disparition des emplois aidés et par la diminution constante des aides de l'Etat.

Il ne s'agit pas de nous substituer à cet Etat mais nous devons donc porter une écoute particulière à ces associations qui jouent un rôle essentiel dans de nombreux domaines de la vie quotidienne, associations qui sont des acteurs essentiels dans les quatre politiques majeures que nous nous sommes choisies pour 2006.

Je voudrais conclure par une note de satisfaction qui concerne les charges de personnel.

Les Verts se félicitent particulièrement du protocole d'accord signé le 15 décembre 2005 par l'ensemble des organisations syndicales favorisant la mobilité et la qualification, gages d'une meilleure valorisation des ressources humaines pour notre Ville et je voulais en féliciter mon excellent collègue Jean-Louis FREMAUX.

Notre Groupe a aussi particulièrement apprécié que ce protocole intègre la prise en charge par la Ville d'une partie des frais de déplacements en transports en commun des agents de la Ville. C'était l'une des demandes du Groupe des Verts lors du Débat d'Orientations Budgétaires; il y a un an.

Je vous remercie.

(temps de parole : 3 mn 45)

Madame le Maire. - Merci, Monsieur PLANCKE.

Monsieur DECOCQ.

Monsieur DECOCQ. - Merci, Madame le Maire.

Je trouve qu'avec le tour de rôle qui fait qu'on parle après les collègues - bien sûr, j'ai encore les attaques à supporter du Parti communiste tout à l'heure - c'est bien plus intéressant.

Si je me laissais aller, je passerais mon temps de parole à répondre aux uns et aux autres mais, au fond, ces attaques ont été relativement modérées, en tout cas, de la part du Premier Adjoint qui s'est concentré - dans un environnement qui est difficile, il a raison de le dire quand même- sur les questions municipales.

Je remercie d'ailleurs le Premier Adjoint de son effort constant de pédagogie. Il est vrai que c'est clair. Il participe à la fois de l'explication simple et de la conviction. Je le remercie pour cela.

C'est donc un moment habituel, intéressant, d'explication politique. Faire de la politique, c'est faire valoir notre différence démocratique. Quelquefois, elle est idéologique, c'est vrai, quelquefois, elle est simplement méthodologique mais la méthode, c'est encore de la politique.

Tout de même, avant d'engager le fond du débat, suite à la demande incessante de Madame STANIEC, je vais revenir sur les déficits publics.

Certes, les déficits publics pèsent sur nos finances publiques mais la Gauche, Madame STANIEC, y a largement contribué. D'ailleurs, tout à l'heure, si vous avez été attentive à l'exposé de notre excellent Premier Adjoint, il montrait un histogramme dans lequel on voyait qu'entre 1997 et 2002 la croissance avait été au rendez-vous. Mais, pour être complet, Madame STANIEC, il eût fallu ajouter que pendant le même temps le gouvernement de la Gauche avait laissé creuser un déficit de plus de 5 milliards d'euros.

Sur l'APA et puis après ce sera tout. Mais, en tant que Conseillère Générale, vous avez droit à la vérité.

La vérité est que, à la fin de 2002, l'APA n'avait pas été financée, il manquait 1,2 milliard de financement de l'APA et c'est l'Etat qui en assurait 400 M€.

Enfin, je m'arrête là car ce n'est pas le débat qui nous intéresse, à l'exemple du Premier Adjoint, et puis je sais que le Maire tout à l'heure recalera les choses. Eh bien oui, forcément, on ne parle pas le dernier après le dernier, c'est hélas fort dommage.

Madame le Maire.- Faites attention, vous perdez votre temps...

Monsieur DECOCQ.- Ah oui, j'ai oublié de mettre mon chrono. Mais le temps d'attaque du gouvernement est décompté car ce n'est pas mon job de Député.

Madame le Maire.- Il faut leur dire de faire une politique juste, comme cela, on ne l'attaquera pas.

Monsieur DECOCQ.- J'attaque mon job de Conseiller Municipal à l'instant même. Donc, si vous le permettez, je chronomètre là. C'est parti. Enfin, il y aura peut-être une réponse à Monsieur PLANCKE, je ne sais pas encore, on verra en fonction du temps.

Ce qui nous intéresse, c'est de considérer dans ce débat si le budget que vous nous préparez, au-delà des orientations tout à fait humanistes sur lesquelles on ne peut qu'être d'accord, est propre à participer à l'attractivité économique de la ville, comme vous le dites, qui seule génère la prospérité qui est elle-même à la base et capable d'assurer la solidarité.

C'est donc à travers une grille d'analyse des éléments d'attractivité d'une ville que nous examinerons vos orientations.

D'abord, la fiscalité.

Ah, ça, ce n'est pas bon.

En effet, contrairement à l'engagement pris en 2001 - je vous cite, Madame - « de poursuivre le mouvement de baisse de la fiscalité à Lille », la Municipalité s'est contentée de geler le taux de la taxe d'habitation à la hausse.

Aujourd'hui, ce taux est « planchérisé », pardonnez-moi l'expression, à 34%, hélas, record de France, n'en déplaise à mon collègue Pierre de SAINTIGNON, puisque, pour les villes de plus de 200 000 habitants, Paris excepté, c'est le taux le plus élevé, devant Marseille (26,1%), Strasbourg (24,06%), Rennes (22,45%), Bordeaux (23,20%), Lyon (20,7%), Communautés Urbaines qui ont le même régime de spécialisation des impôts.

Eh bien, voilà bien une différence idéologique entre vous et nous sur l'appréciation du poids de l'impôt. On pourrait même faire de la philosophie politique et même de l'histoire car ce rapport à l'impôt des municipalités lilloises de gauche est constant et les amateurs d'histoire pourront vérifier mes dires en remontant à Gustave DELORY jusqu'à Pierre MAUROY d'ailleurs puisque l'augmentation historique de 1997 pèse toujours sur nous.

Aujourd'hui, vos seules marges de manœuvre sont donc dans une baisse des dépenses de fonctionnement et vous n'en prenez pas le chemin, totalement, malgré vos efforts, notamment sur la commande publique, que je reconnais bien volontiers.

Je vais vous en donner deux exemples.

Les dépenses de personnel. C'est un poste traditionnellement élevé du fonctionnement, raison de plus pour l'encadrer. Avec une prévision d'augmentation de 5 M€, on ne peut pas dire que vous l'encadrez vraiment.

Les effectifs eux-mêmes.

Nous en sommes aujourd'hui, vous me le préciserez sans doute tout à l'heure ou au moment du budget, à 4 200 agents.

A quoi servent les fusions de communes et l'intercommunalité ?

Lorsqu'on fusionne avec une ville voisine, comme Lomme par exemple, on peut s'attendre, et on pouvait s'attendre, à une économie d'échelle, même si certains services restent dédoublés, pour des raisons de proximité. Or, la fusion avec Lomme n'a permis aucune économie de ce type.

De même, d'année en année, nous transférons les compétences de la Ville à la Communauté Urbaine. Est-ce qu'on voit pour autant une diminution des effectifs municipaux ?

Pas un seul poste en moins.

Et pendant ce temps-là, les effectifs augmentent toutefois à la Communauté Urbaine.

Voilà, Monsieur le Premier Adjoint, de la bonne dépense publique maîtrisée.

Une autre raison de l'importance des effectifs : le recrutement des emplois jeunes.

C'est votre fierté, m'avez-vous dit l'an dernier, comme si c'était une question de morale. Non. C'est un choix politique auquel vous avez été conduit.

Contrairement à ce que laissait entendre tout à l'heure mon collègue PLANCKE, le gouvernement n'a pas interrompu les contrats jeunes en cours. Comment aurait-il pu le faire juridiquement pour casser des contrats de droit privé en cours ?

Le gouvernement n'a pas renouvelé le dispositif parce qu'il estimait et constatait qu'il ne menait nulle part.

Donc, de deux choses l'une, sur les emplois jeunes lillois : ou bien les cinq ans du dispositif auraient permis à la collectivité les moyens de pérenniser ces contrats, alors, dans cette optique, s'ils sont recrutés par la Ville, parce qu'ils remplissent un réel besoin, c'est votre choix de gestion.

Ou bien le dispositif n'atteint pas ses objectifs et vous êtes contraints de les recruter tout de même mais alors pour des raisons politiques.

J'avais dit exactement la même chose l'an dernier.

J'ajoute quand même, par rapport à votre observation récurrente des diminutions de subventions, que c'est assez piquant de vous voir regretter la disparition des subventions d'Etat qui accompagnaient les dispositifs. Au fond, vous êtes tout comme un employeur ordinaire, si j'ose dire, qui regrette les charges pesant sur ses salariés. La Gauche dénonce la baisse des charges sur les bas salaires à Paris mais la réclame donc à Lille.

Je pourrais enfin vous demander des précisions sur le protocole d'accord gagnant/gagnant avec les syndicats de personnels qui vient clore, on l'a bien vu, une année entière de turbulences.

La paix sociale à la Mairie pèse donc aussi sur les impôts des Lillois.

Une autre source d'économie résiderait dans les dépenses liées au rayonnement de la ville et au financement de Lille 3000.

On ne peut pas revivre Lille 2004 chaque année.

Mais surtout, ce rayonnement qui profite à l'ensemble de la Métropole devrait faire l'objet d'une convention pluriannuelle et engager plus en amont.

Je crois que là-dessus nous pouvons nous rejoindre avec la Communauté Urbaine. Je le dis d'autant plus facilement qu'avec une partie de mon Groupe j'avais voté les subventions pour la saison de l'Opéra en juin 2003.

Après la fiscalité, la seconde composante de l'attractivité est le cadre de vie et, naturellement, un élément important du cadre de vie, n'est-ce pas, cher collègue SANTRE, ce sont les déplacements.

Les critiques de l'Opposition sur la méthode de restriction de l'espace contraignante des Verts sont connues. Je formulerai donc un nouvel angle d'attaque ce soir, résumé ainsi : justifiez-vous.

Justifiez pourquoi, pour réduire la circulation, vous augmentez la congestion.

Apportez la preuve des raisons de votre politique, que l'on peut partager dans ces objectifs, mais surtout de son bien-fondé et de l'état d'avancement de celle-ci.

Autrement dit, je souhaite que le prochain budget prévoie le financement de la collecte et de la mise à disposition des Lillois en permanence par un accès libre et individuel de quelques

indicateurs pour leur permettre d'estimer la pertinence, la portée et l'efficacité de votre politique de déplacements.

Par exemple, ces indicateurs pourraient être le trafic, la fraude, la vitesse commerciale des autobus, la pollution atmosphérique et ses rejets de gaz carbonique, l'accidentologie, etc

Cela éviterait aux Lillois de devoir faire comme j'ai dû le faire, je le dénonce ici, et vous n'en êtes pas spécialement responsable, une demande écrite au Président de la Communauté Urbaine pour les obtenir. Je ne les ai pas encore.

Un mot sur le logement.

Lille subit aussi une grave crise du logement qui n'épargne aucun quartier, on le sait bien. La rénovation complète du quartier de Lille Sud sera engagée dès 2006 comme l'a dit Madame STANIEC grâce à l'ANRU. Je rappelle d'ailleurs que l'aide de l'Etat sera totale à 98 M€, à comparer à la réduction stigmatisée sur le contrat de ville - 700 000 € et + 99 M€, je vous laisse apprécier la différence.

Cette rénovation ne règlera pas pour autant les difficultés rencontrées par les classes moyennes et surtout par les jeunes couples pour se loger en ville et pourtant que de mètres carrés inoccupés, regardez les premiers étages au-dessus des commerces de toutes ces rues complètement inhabités. Est-ce qu'on va encore laisser faire des bureaux dans toutes ces rues ou des banques dans les futurs ex.locaux du Conseil Régional par exemple place Rihour ?

Troisième et dernière composante de l'attractivité : la sécurité.

C'est sous la forme de la prévention de la délinquance que la Ville peut concourir de façon significative à la question de la sécurité et à la réduction des violences urbaines et des incivilités en général.

La prévention est multiforme, on le sait bien, on en a largement débattu ici. Il pourrait y avoir l'action directe de dissuasion qui peut être recherchée par l'élargissement à certains secteurs de l'hypercentre de la vidéo-surveillance utilisée jusqu'ici dans le métro.

Nous pensons que le budget 2006 doit envisager cette mesure en complément du programme fort onéreux de nettoyage des tags. Il faut d'ailleurs rappeler le montant de ce programme : 791 000 €.

Nous pensons surtout qu'un dispositif de vidéo-surveillance n'est pas immoral.

La prévention, c'est aussi tout à l'amont de la société éducative.

Votre Projet Educatif Global, si nous ne l'avons pas voté, nous nous sommes abstenus, ce n'est pas par refus de son principe mais parce qu'il n'était pas, à notre point de vue, au niveau des besoins et en raison de la dispersion des efforts.

Les équipes de réussite éducative financées par l'Etat justement, démarrées en 2005 à hauteur de 400 000 € et qui atteindront 7 678 000 € d'ici 2009, contribuent à cette prévention. Elles devraient s'intégrer, à notre point de vue, dans le programme global.

En 2006, seront concernés par ces équipes de réussite éducative les quartiers de Lille Sud, de Faubourg de Béthune, la commune de Lomme et en 2007 les Bois-Blancs, Wazemmes et Vauban-Esquermes.

Enfin, s'agissant des quartiers, je veux corriger l'attaque sur le désengagement de l'Etat.

En 2005, la DSU avait augmenté de 5%. Le plafonnement que vous aviez alors stigmatisé a été supprimé par la LOLF de 2006.

De la même façon, pour la période 2005-2008, le budget de la CAF augmentera de 7,5% par an, soit 30% sur la période. Ces fonds serviront à financer les Contrats Temps Libre et les contrats enfance.

Ce sont ainsi 2,4 milliards d'euros supplémentaires qui iront à l'action sociale de la branche famille.

L'Etat, vous le voyez, contribue lui aussi à cet effort de solidarité mais il ne fera pas à votre place ce qui est de votre responsabilité politique, vous, dirigeants socialistes, ici et à la Communauté urbaine, c'est-à-dire effectivement, vous le savez, gagner la compétition de l'attractivité entre les grandes villes de l'Europe du Nord.

Or, malgré des progrès d'image indéniables, les fondamentaux que je viens d'évoquer, c'est-à-dire le niveau de la fiscalité, les déplacements, la sécurité, constituent pour l'attractivité économique d'une ville des enjeux permanents et ce doit être l'objectif de chaque budget.

Je ne suis pas sûr que votre prochain budget participe au renforcement à long terme de cette stratégie d'attractivité.

Enfin, et en conclusion, à la demande vraiment insistante de Madame STANIEC, je conclurai par une phrase sur le CPE. Je cite un homme politique. Je le dis parce que je ne vais pas reprendre tous les...

Madame le Maire.- Surtout que vous avez déjà dépassé votre temps d'une minute...

Monsieur DECOCQ.- J'ai terminé.

Je ne vais pas reprendre ici un débat d'Assemblée Nationale avec les arguments pour et les arguments contre sur le CPE. Non. Comme on se connaît bien, je vais faire quelque chose de plus sympathique et de plus profond, de mon point de vue.

Je vais citer un homme politique qui dit ceci : « *Ce n'est pas parce que la Droite propose le CPE qu'il ne faut pas lui donner ses chances de réussite parce que ce sont des chances qu'on donne à la jeunesse.* »

C'est Bernard KOUCHNER qui a dit cela. Voilà de la grande politique.

Je vous remercie.

(applaudissements dans le public)

(temps de parole : 14 mn 30)

Madame le Maire.- Je rappelle au public qu'il ne doit pas applaudir.

Madame BAERT.- C'est la première fois que vous le dites !

Madame le Maire.- Les Conseillers de Quartiers peuvent applaudir mais pas le public.

Ceci dit, je suis très contente que Christian, pour une fois, ait été applaudi, donc, je retire mes paroles.

Je passe maintenant la parole à Monsieur CUCHEVAL pour le Groupe Communiste.

Monsieur CUCHEVAL.- Merci, Madame le Maire.

Mes chers collègues, je crois que chacun sera d'accord ici pour dire que la finalisation du budget 2006 s'annonce difficile.

Sans revenir dans le détail de ce que viennent d'évoquer Pierre de SAINTIGNON et plusieurs collègues, disons tout de même que le Groupe communiste appuie également son analyse sur le constat d'un désengagement de l'Etat, de ses responsabilités en terme de justice sociale et de justice fiscale.

J'espère donc ne pas trop décevoir Monsieur DECOCQ.

Les collectivités territoriales sont ainsi asphyxiées par les deux bouts, si j'ose dire.

D'une part, la baisse de l'impôt sur le revenu rejoint les attaques contre l'impôt de solidarité sur la fortune pour profiter d'abord aux plus riches et réduit les recettes de l'Etat qui en profite pour réduire celles des collectivités territoriales.

La sujétion aux exigences européennes en terme de déficit public va bien entendu dans le même sens.

D'autre part, tout un arsenal de dispositions augmente la précarité du salariat, entame le pouvoir d'achat des retraites et l'efficacité de la Sécurité Sociale. Les résultats de ces orientations, dont le contrat nouvelle embauche et le contrat première embauche ne sont que les derniers avatars, pèsent sur notre budget suivant une stratégie bien rodée.

Par exemple, le pouvoir d'achat baisse ainsi que la consommation, naturellement. Même les départs en retraite n'entraînent pas de régression tangible du chômage et la misère s'étend, ce qui se traduit par une charge supplémentaire pour les collectivités territoriales.

En parallèle, très logiquement, la Bourse va bien, l'investissement spéculatif reste plus rentable que l'investissement productif.

Ce mécanisme fonctionne donc parfaitement et je me garderai bien de taxer le gouvernement d'inefficacité. L'Etat « aide » les entreprises sans aucun contrôle. Souvenons-nous par exemple du très bref mais très joli mouvement de menton du Premier Ministre en direction de Hewlett Packard.

L'Etat se défausse de ses obligations en terme de solidarité nationale pour ouvrir de nouveaux espaces marchands aux capitalistes et en privatisant si cela ne va pas assez vite.

Madame le Maire, mes chers collègues, ce que vous propose aujourd'hui le Groupe communiste c'est d'entrer en résistance contre ce mécanisme si bien huilé. D'ailleurs, nous le savons tous, les priorités qui nous sont proposées aujourd'hui rejoignent les souhaits et les aspirations des Lillois mais il nous faut être attentifs à toutes leurs aspirations, à toutes leurs difficultés. Ce n'est pas toujours le cas et j'attire votre attention sur trois points qui me semblent essentiels.

En premier lieu, je veux évoquer les tarifs des services municipaux.

Dans un souci de justice sociale, les tarifs des crèches et des cantines scolaires sont calculés en fonction des revenus familiaux. Fort bien. Mais il est temps de prendre en compte le fait que les plus aisés sont aussi de jeunes ménages, ceux qui subissent le plus directement les effets de la précarisation des emplois, des baisses du pouvoir d'achat et des prestations sociales évoquées plus haut. Les plus aisés sont aujourd'hui les moins démunis ou presque. Si vous me permettez cette expression, "ils n'y arrivent plus".

Pour mémoire, un seuil vient d'être franchi. Savez-vous que les cantines des établissements privés entrent maintenant en concurrence tarifaire avec celles des écoles publiques ?

Dans le même esprit et sans revenir sur des propos déjà tenus ici même, nous pensons toujours que nos politiques géographiques et tarifaires de stationnement doivent être réorientées.

En second lieu, la Ville est avant tout le siège d'un grand service public rendu à la population et dont la qualité doit être préservée. C'est le nombre, la qualification et la formation du personnel municipal qui sont en cause.

Nous avons pérennisé des emplois jeunes et c'est fort bien. Remplacerons-nous les départs à la retraite ?

Nous pensons qu'il faut le faire et que le bon fonctionnement de nos services l'exige.

Le protocole d'accord entre la DRH et les organisations syndicales de la Ville s'inscrit dans une seule "perspective de stabilité des effectifs". Nous souhaitons que cette question fasse l'objet d'un engagement plus ferme.

En troisième lieu, la Ville ne pèse pas sur l'emploi qu'en tant qu'employeur direct, elle intervient aussi en soutenant les associations locales qui subissent plus durement encore que la Ville les effets de la politique gouvernementale.

Nous avons besoin de ce tissu associatif qui contribue aux liens sociaux et au rayonnement de la Ville. Je pense particulièrement aux domaines social et culturel mais il en est d'autres comme vous le savez.

Enfin, notre politique d'investissement contribue à un meilleur équipement de la Ville et contribue également à l'emploi, nous y serons donc particulièrement attentifs.

Telles sont, mes chers collègues, les inflexions dont nous souhaitons la prise en compte et la lisibilité dans ce budget 2006.

Peut-être certains m'accuseront-ils de disposer sans retenue du beurre et de l'argent du beurre, de souligner les difficultés tout en les ignorant. Il n'en est rien.

En réalité, et le terme de priorités l'indique déjà, nous serons peut-être contraints, sous la pression gouvernementale, d'en rabattre sur nos ambitions, y compris sur le programme municipal.

Nous pensons qu'il faudra le dire clairement aux Lillois, aux Hellemmois et aux Lommois et que nous ne devons pas hésiter à désigner les véritables responsables, la Droite et le MEDEF.

Sans être pires que d'autres, nous ne serons pas non plus les Harry Potter de la gestion municipale.

Faire plus avec moins, ce sera très, très difficile, mais nous ne pouvons en aucun cas subir sans réagir, ni faire subir à la population les conséquences d'une politique qui n'est pas la nôtre.

En revanche, j'en appelais tout à l'heure à la résistance. Elle n'a de sens qu'en y associant les Lillois eux-mêmes comme nous le préconisons et le pratiquons régulièrement.

Je vous remercie pour votre attention.

(applaudissements dans le public)

(temps de parole : 6 mn)

Madame le Maire.- La même règle s'applique à tout le monde... Même si je me réjouis, là aussi, pour Michel CUCHEVAL.

Je donne la parole à Pierre de SAINTIGNON.

Monsieur de SAINTIGNON.- Quelques mots, Madame le Maire, pour dire à Philippe BERNARD que l'autofinancement, c'est 22 M€, autorisant un investissement de l'ordre de 40 M€ qui correspond aux effets d'entraînement liés à la dette maintenue à son niveau et à l'effort qui est réalisé par chaque Adjoint pour rechercher des subventions sur chacun des équipements.

Nous sommes sur une démarche extrêmement vertueuse sur le plan de l'investissement.

Vous dire que, quand j'ai évoqué la valorisation du patrimoine, je n'ai pas parlé seulement de la vente du patrimoine, je voulais simplement parler du bon usage de l'utilisation de notre patrimoine. Il faut l'entendre de cette manière.

Enfin, vous dire que vous ne devez pas vous tromper de débat budgétaire ; le Débat d'Orientations Budgétaires parle des grands choix et des grandes orientations à la fois sur la fiscalité, sur l'emprunt, sur nos capacités d'autofinancement, et je n'ai vu aucune proposition en la matière, si ce n'est l'une qui était de nous inciter à faire plus de crèches mais c'est vous qui disiez en 2003 qu'il fallait installer le salaire maternel. Alors, il faudra que vous vous mettiez en accord avec ce que vous avez dit à cette époque.

Dominique PLANCKE fait une intervention qui évidemment booste l'ensemble de nos réflexions sur le budget, à la fois parce que cela fait partie de nos débats et en même temps parce qu'il a raison de dire que - et c'est ce que j'ai essayé d'expliquer dans mon intervention initiale - face à la crise énergétique et aux difficultés que cela impose sur notre budget, nous devons nous engager, et c'est à cela que nous avons travaillé au cours de la préparation du budget avec l'ensemble des Groupes et notamment avec Philippe TOSTAIN et Danielle POLIAUTRE, nous nous sommes engagés dans cette voie car c'est évidemment très important.

Vigilants aussi sur la maintenance des espaces publics et préoccupés comme lui et comme d'ailleurs Michel CUCHEVAL à l'instant du sort réservé aux associations de notre ville qui sont très engagées dans l'action municipale, dans l'action de notre territoire municipal, et qui se retournent vers les collectivités locales et territoriales pour faire face aux difficultés qui sont les leurs.

A Christian DECOCQ, en le remerciant d'ailleurs pour les mots qu'il a eus à mon égard en début d'intervention, je le remercie sincèrement. On ne va pas rouvrir le débat fiscal au Conseil Municipal parce qu'il avait raison de dire que les taux plaçaient Lille en dernier, simplement, si je prends les trois villes qu'il a citées, Lille, Toulouse et Bordeaux, Lille paie 1 473 € par habitant, Toulouse 2 117 € et Bordeaux 2 346 €.

C'est le fameux débat que nous avons toujours eu, les bases sont très faibles, quand on applique un taux sur une base, il est clair qu'on peut faire démontrer au taux ce qu'il ne dit pas.

Ce qui est important finalement, chacun en conviendra, c'est ce que les Lillois paient, c'est-à-dire le nombre d'euros qu'ils paient, et là, évidemment, Lille est derrière l'ensemble de ces villes, mais je crois que nous avons déjà eu ce débat.

S'agissant des emplois jeunes, il n'y a pas de polémique entre nous sur ce plan. Oui, je réaffirme que c'était une grande fierté et que c'est notre grande fierté d'avoir été un employeur exemplaire en l'occurrence, c'est-à-dire celui qui suivait toute l'inspiration de la loi et qui a permis une intégration saine et sereine des emplois jeunes dans la Ville.

Ce que le gouvernement a interrompu, c'est tout l'effort de pérennisation qui a été consenti par la loi et qui a été complètement déterminant pour tout le monde, pour la Ville mais aussi pour toutes les associations pour faire face au devenir de ces emplois jeunes.

Quant au protocole d'accord, ce n'est évidemment pas - on y a fait allusion à plusieurs reprises - un protocole qui achète la paix sociale. Je ne sais pas si des agents de la Ville sont dans cette salle, je pense qu'il y en a, je ne sais pas si des représentants des syndicats sont dans cette salle, je pense qu'il y en a ; alors qu'ils savent à quel point le dialogue a été fort, à quel point le respect a été grand entre les services, entraînés par Jean-Marc GERMAIN, Madame le Maire elle-même qui s'est engagée dans cette négociation, et les partenaires sociaux de cette Ville pour construire un accord de progrès sur des quantités de sujets qui les concernent, je pense qu'ils n'apprécieront pas d'entendre qu'il s'agirait là d'un accord très coûteux qui achète la paix sociale.

Non. C'est un accord de progrès qui prend pleinement en considération, me semble-t-il, la vie des agents de cette collectivité et leur rôle pour accompagner les Lillois sur tous les domaines qui sont les nôtres.

Vous avez évoqué les transports. Je veux redire au nom de la Majorité, le Maire s'exprimera sans doute là-dessus, qu'il n'y a pas de dogmatisme mais qu'il y a beaucoup d'efficacité dans les choix qui sont faits, c'est-à-dire une volonté de combiner l'ensemble des modes de transports, depuis la marche jusqu'à la voiture, dans des conditions où chacun ait sa place, à un rythme qui soit un vrai rythme qualitatif mais aussi dans un espace qui protège notre ville et son environnement.

Finalement, pas à pas, c'est cela qui est conduit par l'équipe municipale avec beaucoup de talent et beaucoup de sécurité.

Enfin, je voulais simplement dire deux choses.

Vous parliez des équipes éducatives. Très bien. Ceci étant, vous le savez, en tout cas, c'est notre préoccupation, ce qui finance l'équipe éducative est pris sur un autre budget par ailleurs. Ce qui veut dire qu'on va sans doute financer les équipes éducatives mais qu'il faudra diminuer les budgets qui étaient consacrés par ailleurs dans le cadre de la politique de la ville à d'autres projets.

Il est vrai que si on prend un peu d'argent d'un côté et qu'on le met d'un autre, cela ne veut pas dire que, sur cet autre côté, ce n'est pas intelligent. L'équipe éducative est une question intéressante mais la question budgétaire reste posée.

En revanche, je vous donne acte des décisions prises par le gouvernement et le parlement sur la DSU, décisions qui ont permis de déplafonner cette question, ce qui correspond à une avancée pour notre Ville, c'est-à-dire qui a corrigé ce qui était une erreur historique, mais il est vrai que cette correction s'est opérée.

S'agissant de l'intervention de Monsieur CUCHEVAL, bien d'accord avec lui pour dire qu'il faut entrer en résistance mais je crois que le budget que nous construisons ensemble, les uns et les autres, et avec beaucoup de temps et beaucoup de patience, est un budget de résistance. C'est un budget qui nous met au plus près de nos concitoyens au travers de l'ensemble des priorités budgétaires et particulièrement des quatre priorités que j'ai rappelées dans mon intervention initiale.

Ce budget, nous allons le peaufiner, l'affiner, au fil des jours qui passent pour nous présenter en mars avec un budget au service de nos concitoyens.

Je voudrais simplement mettre une inflexion, si vous le permettez, mon cher Michel, sur les questions concernant les cantines, pour dire deux choses, pour ne pas être trop long.

D'abord, il faut dire que les barèmes sont inchangés et que nous avons fait évoluer les tarifs du niveau de l'inflation.

Ensuite, pour dire que les tarifs appliqués sont extrêmement bas à Lille. Sachez que plus de 50% des repas ont un tarif inférieur à 1 euro.

Nous sommes évidemment très attachés à l'esprit - et là, je partage tout à fait l'intervention de Michel CUCHEVAL - de son intervention par rapport aux cantines scolaires. Je veux simplement dire après lui que nous avons une très grande préoccupation là-dessus.

Et puis, il indiquait deux choses qui rejoignent Dominique PLANCKE sur les associations et sa préoccupation du sort qui leur est réservé et aussi de la qualité des investissements que nous faisons à Lille qui sont de nature à accompagner nos concitoyens et à nous aider à bien gérer le budget de la Ville.

Voilà, Madame le Maire, mes chers collègues, les quelques remarques que je voulais apporter, en remerciant mes collègues de leurs interventions.

Madame le Maire. - Je remercie vivement Pierre de SAINTIGNON, à la fois pour ses réponses mais aussi et surtout pour le travail immense qui a été entrepris avec l'ensemble des Elus.

Comme Christian DECOCQ m'y a invitée, je lui répondrai quand même sur quelques points.

Nous ne sommes pas ici pour faire un débat national, j'en suis totalement d'accord, mais, par moment, les décisions nationales ont évidemment des conséquences sur notre Ville.

Je donnerai quelques exemples qui me permettront en même temps de répondre à ce que vous avez dit.

Moi aussi, je pense qu'il est de bon sens de dire, lorsqu'il y a un transfert de compétence vers une Communauté Urbaine par exemple, que nous devrions réduire les effectifs et les dépenses dans notre ville. Mais vous oubliez qu'il y a en parallèle un autre mouvement qui est celui de la décentralisation qui fait que, aujourd'hui, l'Etat transfère sur les Régions - Marie-Christine STANIEC l'a très bien dit - sur les Départements et sur les Villes un certain nombre d'actions, sans les crédits afférents.

A cet égard, je dirai que c'est parfois le transfert de certaines missions mais que c'est aussi parfois son retrait de certaines actions.

Vous avez dit tout à l'heure que les emplois jeunes n'avaient pas apporté grand-chose. Parlez aux associations qui ont vu en l'espace de quelques années supprimer les emplois jeunes, et Pierre de SAINTIGNON a bien fait d'expliquer. Je suis d'accord pour dire qu'il ne fallait pas poursuivre un financement total, ce n'était pas dans la loi, simplement permettre que, au bout des cinq ans, alors que la moitié des jeunes avaient solvabilisé et financé leur emploi, les autres puissent continuer à avoir une aide dégressive. C'est cela que vous avez supprimé.

Eh bien, parlez aujourd'hui aux associations qui se retournent vers la Ville, dans tous les domaines, social, sportif, culturel, du fait que, après leur avoir supprimé les emplois jeunes, on leur réduit aujourd'hui des subventions, donc, elles se retournent vers la Ville. Or, ces associations apportent des services à la petite enfance, aux personnes âgées, à l'ensemble des Lillois et des Lilloises et elles se retournent vers nous en nous disant « Augmentez votre aide ».

Voilà aussi une des raisons qui font que, aujourd'hui, la pression est extrêmement forte et que le mouvement de décentralisation, qu'il soit direct par la loi ou qu'il soit indirect par la décision du gouvernement, nous sommes bien obligés de le prendre en compte.

De la même manière, vous avez parlé des impôts. Je suis heureuse que, enfin, cette décision qui était vraiment inique, qui avait refusé l'augmentation de la DSU pour les villes de plus de 200 000 habitants et qui touchait comme par hasard Lille, le gouvernement soit revenu sur cet amendement qui avait été voté il y a trois ans.

Rien ne le justifiait et, contrairement aux autres villes, alors que, nous le savons bien, nous avons gardé - et nous en sommes fiers - les classes populaires dans notre ville, nous n'avions pas le droit, comme les autres villes, à une augmentation des crédits de la Politique de la Ville.

C'est maintenant chose faite et je m'en réjouis, mais, encore une fois, je vois bien l'ensemble des poids qui pèsent aujourd'hui sur nous du fait du recul du gouvernement dans un certain nombre de domaines.

Pierre de SAINTIGNON a très bien répondu sur les impôts. Il faudra qu'un jour nous ayons un débat comme pour la sécurité. Le taux n'a pas beaucoup d'intérêt, ce qui est important c'est ce que paient les gens. A partir du moment où la valorisation des immeubles, des maisons, des appartements est inférieure à Lille par rapport à d'autres villes, le taux est plus élevé, mais l'important est ce que paie en moyenne chaque habitant de ces villes.

Pour cela, je ne dirai pas que nous sommes parmi les meilleurs mais nous sommes dans une bonne moyenne, même si, vous le savez, je souhaite, malgré la conjoncture difficile au plan national, malgré le fait que l'Etat se désengage dans beaucoup de domaines et nous transfère des charges, je souhaite que nous arrivions à garder les impôts qui sont les nôtres aujourd'hui et que nous n'accroissions pas la fiscalité, ni même l'endettement.

Et c'est ce que nous faisons depuis que nous sommes là alors que, vous l'avez dit d'ailleurs, dans certains domaines, nous agissons fortement.

Je pense par exemple à un élément qu'a cité Dominique PLANCKE, tout ce qui concerne l'entretien et la maintenance ne se voit pas beaucoup mais c'est majeur et cela coûte très cher.

Cela est vrai dans les écoles et les équipements sportifs et culturels. Nous mettons aujourd'hui beaucoup d'argent pour améliorer la qualité de ces bâtiments, pas seulement la sécurité, bien sûr, qui a toujours été traitée, mais l'entretien et la maintenance, cela est tout à fait majeur et important.

Je reste un instant sur les impôts juste pour rappeler quelques chiffres, comme je sais qu'en général notre débat est correct, je crois qu'on peut le dire, je rappelle que la dette publique s'est réduite entre 1998 et 2001, "Le Figaro" le rappelait l'autre jour, alors que cette dette, qui est passée de 58,5 à 56,5 du PIB, a augmenté de 10 points en trois ans, 66,5%. Et la majorité, c'est le coût de la réduction des impôts pour les plus favorisés, il faut quand même le dire parce que ce sont des choix politiques et qu'il faut avoir le courage de défendre les choix de la politique du gouvernement que l'on défend. Après cela, chacun a le droit d'avoir ses opinions, mais au moins, ayez le courage de défendre cette politique.

Je me souviens que nous avons baissé la dette publique alors même que nous avons effectivement dépensé plus pour ceux qui en avaient le plus besoin mais, là aussi, c'est un choix.

Je reviendrai un instant sur les problèmes que vous voyez dans notre ville.

Les déplacements.

Nous n'allons pas refaire le débat ici. Toutes les villes qui se développent ont des problèmes de déplacements et il va falloir entraîner des changements de comportements par une vision

équilibrée car notre vision est équilibrée. Je crois que vous le reconnaissez d'ailleurs. Nous ne souhaitons pas de ville sans voiture mais nous ne souhaitons pas non plus de ville asphyxiée par les voitures.

C'est pourquoi, aussi bien Eric QUIQUET que Marc SANTRE travaillent ici comme à la Communauté Urbaine pour développer les transports collectifs, les autres modes de transport, bien évidemment, mais aussi pour trouver les moyens d'avoir des parkings à l'extérieur du cœur de ville pour que l'on puisse mieux y circuler.

Mais nous sommes une ville qui se développe, une ville qui se développe sur le plan économique, une ville où il y a 14 000 habitants en plus depuis le dernier recensement. Nous sommes la deuxième ville française en augmentation de population. C'est une ville qui attire.

Je crois avoir entendu dans votre discours des éléments trop négatifs sur notre ville. Il y a des problèmes, il faut continuer à les résoudre, mais on ne peut pas dire que notre ville n'est pas sûre. Il y a des problèmes de sécurité comme partout en France mais on ne peut pas parler ici de problèmes de sécurité comme si c'était le problème majeur.

Je redis que, pour nous, la vidéosurveillance, qui s'explique dans le métro, dans les parkings, dans les lieux spécifiques, installée dans toute la ville nous paraît à la fois inefficace et contraire à la façon dont nous voulons vivre.

En tout cas, nous espérons que nous arriverons à vivre autrement que cela.

Je ne dirai pas grand-chose de plus sur ce qu'a dit Pierre de SAINTIGNON mais moi aussi j'ai été très choquée quand vous avez dit que cet accord que nous avons signé avec les cinq organisations syndicales de la Ville était un achat de la paix sociale.

D'abord, la paix sociale existe ici. Nous avons raison d'être fiers d'avoir la qualité du personnel municipal que nous avons et si Jean-Louis FREMAUX a conduit cette négociation avec Jean-Marc GERMAIN, et j'y ai pris évidemment ma part, c'est parce que nous souhaitons que sur les trois années qui viennent nous soyons à la fois capables d'améliorer encore le service aux Lillois et d'améliorer les conditions de vie au travail des agents de la municipalité.

Je le dis très simplement, Monsieur DECOCQ. A partir du moment où depuis trois ans le gouvernement n'augmente pas le pouvoir d'achat mais, au contraire, diminue le pouvoir d'achat des fonctionnaires et où tout augmente par ailleurs, notre devoir, même si c'est dur, est d'augmenter les indemnités pour faire en sorte que des gens qui ont choisi de travailler dans la Fonction Publique, et dans la Fonction Publique Territoriale où le statut est bien inférieur à celui de la Fonction Publique Nationale, et il faudra y remédier maintenant qu'il y a eu la décentralisation, il faut bien que nous accompagnions aussi les agents qui tous les jours travaillent pour les Lillois.

J'ajoute que, dans cet accord, nous avons prévu par exemple des horaires d'ouverture des services différents pour pouvoir satisfaire les Lillois, que nous avons prévu un certain nombre de modalités pour améliorer le service, la formation par exemple, la gestion prévisionnelle des emplois, cela fait partie de ce que nous devons mettre en place pour toujours être meilleurs vis-à-vis de ceux qui nous ont fait confiance.

Je terminerai par un accord sur ce que vous avez dit. En ce qui concerne Lille 3000, c'est-à-dire la culture et l'ouverture vers d'autres domaines puisque c'est une ouverture vers tout ce que nous sommes capables d'apporter comme réponses dans le domaine économique, dans le domaine de l'urbanisme, etc, nous pouvons effectivement prévoir - c'est d'ailleurs ce sur quoi nous travaillons - de faire une programmation pluriannuelle qui permettra de voir plus clair.

En tout cas, j'ai l'impression que la sécurité et les déplacements ne sont pas les éléments majeurs qui inquiètent les Lillois, ni les impôts, même si, encore une fois, je n'ai jamais

considéré que nos impôts étaient bas, ils sont à la hauteur de ce que nous essayons de faire et l'important est de savoir si nous les utilisons bien.

Je crois que les principaux problèmes des Lillois aujourd'hui, c'est le logement et l'emploi.

Sur le logement, le prochain sujet que nous aborderons permettra de voir comment, avec ce qui est rendu possible aujourd'hui, nous essayons de répondre à cette demande majeure pour les habitants de notre ville.

Quant à l'emploi, je le redis, nous faisons ce que nous devons faire, notamment vis-à-vis des emplois jeunes, des contrats en insertion dans notre ville, mais, aujourd'hui, un gouvernement qui a réduit le nombre d'emplois dans notre pays de 40 000 depuis qu'il est là alors que nous avons créé 2 millions d'emplois, alors que le chômage baisse parce que la population active diminue et qu'on radie les gens et qu'on diminue les droits des chômeurs en les transformant en rmistes, eh bien, ce n'est pas une réponse aux Lillois.

Là, c'est vraiment la politique nationale qui est en cause et si j'ai des inquiétudes aujourd'hui, ce sont celles-là, comme celles des jeunes qui demain iront manifester parce qu'ils n'acceptent pas de rentrer dans l'entreprise en pouvant être jetés sans raison, sans délai, le lendemain.

Je pense que la jeunesse mérite un autre message de la part de ces dirigeants alors même qu'on explique qu'il faut avoir confiance en la France, ce que nous, nous croyons. Elle mérite simplement que la loi, comme d'habitude, redonne une égalité quand l'inégalité existe. Or, dans les entreprises, entre l'employeur et le salarié, il y a un plus fort et il y a un plus faible.

Si la loi était votée demain, cela entraînerait encore une fois des pouvoirs pour les plus forts et rabaisserait les plus faibles.

Ce n'est pas comme cela qu'on remettra notre pays sur les voies de l'avenir et surtout notre jeunesse dans l'envie d'être insérée et de se sentir insérée.

Je crois que, au contraire, nous l'humilions et que nous ne lui donnons pas la chance qui devrait être la sienne.

Voilà simplement ce que j'avais envie de dire parce qu'il est vrai que le budget, c'est le moment de parler de ce que sont nos priorités.

Eh bien, nous, nous faisons, avec le Projet Educatif Global, ce que nous pouvons faire à notre niveau pour que chaque jeune ait effectivement une meilleure chance dans sa vie, pour son avenir.

Le Conseil Municipal prend acte.

06/2 – Gestion de la trésorerie - Constitution d'une ligne de trésorerie pour l'année 2006.

06/3 – Congrès National des Tribunaux de Commerce - Annulation de la subvention allouée à l'Association des Magistrats du Tribunal de Commerce de Lille.

06/4 – Exercice de mandats locaux.

Madame le Maire - Je vous propose maintenant de passer au vote, non pas de cette délibération, mais il y en a une sur laquelle il faut voter, avec un vote séparé.

C'est la délibération 06/5 sur l'actualisation de la tarification des services en 2006.

06/5 – Actualisation de la tarification des services en 2006.

Qui vote pour : Les membres de la Majorité à l'exception du Groupe Communiste et le Front National

Qui s'abstient : Le Groupe Communiste et le Groupe UPL

Voilà une collusion non naturelle. De précaution. Très bien.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

DECENTRALISATION

06/6 – Crédits décentralisés - Fonds d'Initiatives Habitants en faveur d'actions dans les quartiers.

Adopté.

Madame le Maire - Nous allons passer, si vous le voulez bien, mes chers collègues, aux deux dossiers très importants que va nous présenter Monsieur CACHEUX.

Il s'agit de l'ouverture de deux ZAC : l'une à Lille Sud sur le secteur Arras/Europe et l'autre Porte de Valenciennes à Moulins. Ce sont ce que l'on appelle les dossiers de requalification urbaine.

Après la première présentation en 2005, nous avons envisagé de faire un débat sur cette question aujourd'hui. Malheureusement, le Conseil d'Administration de l'ANRU qui devait confirmer - il n'y a pas d'inquiétude - juridiquement les crédits qui nous étaient alloués par l'Etat a été repoussé du 1^{er} février au 22 février.

Donc, je vous propose que nous ayons ce débat sur la requalification urbaine au prochain Conseil Municipal, au mois de mars, lorsque nous aurons signé légalement les conventions.

Nous ouvrons aujourd'hui ces zones d'aménagement concerté parce que ce sont des procédures qui prennent beaucoup de temps et qui d'ailleurs donneront sans doute lieu à un certain nombre de modifications.

Je vous rappelle que, pour nous, les objectifs sont extrêmement clairs : nous travaillons à créer des logements dans notre ville et surtout à refaire de la ville dans des quartiers où aujourd'hui l'espace public n'est pas de qualité, où les commerces ont parfois disparu, où l'emploi est rare et où, malgré les équipements actuels, nous pouvons encore améliorer les équipements sportifs et culturels qui sont mis à la disposition de la population.

Nous voulons, à Lille-Sud comme à Moulins, là où il n'y a pas aujourd'hui de rues, de places, d'îlots, reconstruire de la ville, reconstruire des logements dont notre ville a tant besoin, des logements sociaux, bien évidemment, prioritairement, des logements en accession à la propriété, des maisons de ville, dans une région et dans une ville où c'est la tradition.

Mais nous voulons aussi améliorer considérablement la qualité de vie dans ces quartiers. C'est vraiment l'objectif de la rénovation urbaine, de même qu'un important programme - mais nous en reparlerons plus tard - que prépare Madame STANIEC sera présenté en matière de réhabilitation de l'habitat ancien.

Nous sommes bien là au cœur de ce que nous voulons faire dans notre ville. Nous voulons d'abord stopper ce mouvement naturel qui, si nous ne faisons rien, entraînerait la promotion

immobilière partout dans la ville et une augmentation du foncier qui exclurait les catégories populaires.

C'est la raison pour laquelle, depuis un certain nombre d'années, et particulièrement depuis ces trois années, nous avons acquis le foncier, que ce soient les bailleurs sociaux, que ce soit la Ville, que ce soit la Communauté Urbaine, pour reconstruire de la ville afin que les habitants puissent y vivre dans de meilleures conditions.

Je crois l'avoir dit plusieurs fois, nous avons la chance d'être dans une grande ville où les Maires successifs ont agi pour garder les catégories populaires dans la ville.

Eh bien, nous allons non seulement les garder mais également leur permettre d'y vivre mieux car chacun a droit à des conditions de vie de même qualité dans notre ville.

Nous allons aussi, Alain CACHEUX y reviendra très certainement, recréer dans 14 sites associés, au-delà de Moulins et de Lille Sud, des logements sociaux dans tous les quartiers de notre ville car, pour nous, faire de la ville, c'est ramener toutes les fonctions dans la ville mais c'est aussi faire en sorte qu'il y ait une véritable mixité, mixité d'âges, de catégories sociales et de cultures. C'est comme cela que nous vivrons mieux ensemble dans la tolérance et dans une meilleure qualité de vie.

Voilà donc la philosophie de ce projet. Je n'en dirai pas plus car nous en parlerons au prochain Conseil Municipal.

Je vais donc laisser immédiatement la parole à Alain CACHEUX qui porte ce réaménagement tout à fait majeur, qui touche bien évidemment à l'urbanisme, à la qualité de l'espace public et au logement.

Puis, rapidement, Walid HANNA nous dira quelques mots de la concertation telle qu'elle est engagée.

Je demande que nous restions aujourd'hui sur les faits, nous engagerons le débat de fond au mois de mars comme nous l'avons convenu.

Je passe tout de suite la parole à Monsieur CACHEUX.

Chemise n° 8

URBANISME

Rapporteur : Monsieur CACHEUX
Adjoint au Maire

06/22 – LILLE - Quartier Arras Europe - Projet de ZAC Arras Europe - Accord sur la décision de création par la Communauté Urbaine de Lille.

06/24 – Secteur Porte de Valenciennes - Création de la ZAC.

Merci, Madame le Maire.

Effectivement, dans la mesure où deux délibérations sont relatives à l'avis du Conseil Municipal de Lille sur des projets de créations de zones d'aménagement concerté dont l'une concerne le secteur Arras/Europe à Lille-Sud et l'autre la Porte de Valenciennes dans le quartier de Moulins, il paraissait utile de redonner une vision globale de l'ensemble du Grand Projet de Rénovation Urbaine,

même si nous renvoyons la discussion au mois de mars, à la suite de l'approbation définitive - effectivement, il n'y a pas de raison d'avoir d'inquiétudes - par le Conseil d'Administration de l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine.

En quelques mots, je voudrais le rappeler, même si je pense que beaucoup de collègues ont suivi à la fois les réunions publiques qui se sont tenues à Lille Sud et à Moulins, les réunions des Conseils de Quartiers qui se sont saisis de ces dossiers et bien d'autres réunions, nous en avons d'ailleurs parlé lors de la dernière Commission de l'Urbanisme, je pense qu'il est utile de rappeler quelques éléments forts de ce dossier de Projet de Rénovation Urbaine.

Ce grand projet, ce sont 400 M€ qui vont être consacrés, principalement dans les quartiers de Lille- Sud et de Moulins, mais pas exclusivement, à refaire de la ville dans ces quartiers, là où, selon l'urgence, nous avons, en particulier dans les années 60, construit un certain nombre de logements qui d'ailleurs représentaient à l'époque des avancées très réelles pour ceux qui les occupaient, mais sans avoir forcément de préoccupations en matière d'espaces publics, en matière de rues, en matière d'équipements complètement indispensables à une ville correcte.

C'est un projet qui se déroulera entre 2006 et 2012, même s'il connaîtra probablement un léger dérapage. Il va permettre de faire en quelques années, 5-6 ans, ce qui, compte tenu des moyens rassemblés, aurait sans doute nécessité 15 ou 20 ans dans les moyens de financement habituels.

C'est un projet qui est fait, je vais y revenir dans un instant, pour les habitants.

C'est enfin un projet qui commence. Bien entendu, pour établir notre demande de financement, nous avons dû bâtir un projet mais toute la concertation - Walid HANNA en dira un mot dans quelques instants - va être poursuivie pour finaliser ce projet et lui donner sa consistance définitive.

C'est un projet qui part des besoins des habitants en vue d'améliorer les logements, l'environnement, de créer de vrais espaces publics, de vraies places avec des commerces, de permettre une meilleure circulation dans certains quartiers et entre ces quartiers et les quartiers voisins. Ce sont enfin de vraies rues avec une vie de quartier qui s'organise autour d'équipements publics de qualité.

Bien entendu, ce projet comporte des démolitions et des reconstructions. Même si le programme n'est pas définitivement arrêté, pour autant, il entend respecter le mieux possible la vie de ses habitants, en essayant de faire précéder le plus possible les constructions avant les démolitions, bien entendu, de ne pas démolir avant qu'une solution de relogement qui convienne à chacune des familles ait été trouvée et, dans le choix des familles, de tenir le plus grand compte des souhaits de relocalisation émis par les familles, en particulier le souhait bien légitime qui peut exister de rester dans son quartier sera privilégié dans ces relogements.

C'est enfin un projet qui s'inscrit dans une politique du logement sans précédent et qui vise à développer le nombre de logements sur l'ensemble de la ville, à offrir des logements plus diversifiés, mieux répartis dans toute la ville, afin que les Lillois puissent accéder plus facilement au quartier et au logement de leur choix.

Sur l'ensemble du projet, ce sont 3 000 logements neufs qui sont concernés dont 1 100 logements locatifs sociaux. Le reste, c'est-à-dire 1 900 logements, étant réalisé en accession à la propriété et en locatif intermédiaire ou libre.

Martine AUBRY en a dit un mot, à ces 3 000 logements, il faut ajouter les nouveaux logements concernés par le projet habitat ancien qui fait l'objet d'un autre dossier auprès de l'ANRU, 440 nouveaux logements réalisés dont 120 logements locatifs sociaux ; 170 autres logements à vocation sociale étant réalisés.

Au total, sur les deux dossiers, ce sont près de 3 600 logements qui sont concernés. Plus de la moitié de ces logements concernent les quartiers de Lille-Sud et de Moulins puisque dans la durée du Projet de Rénovation Urbaine, sur Lille Sud et la Porte de Valenciennes, ce sont au total 1 600 nouveaux logements qui vont être construits, bien entendu, logements locatifs sociaux, en accession dans toutes les gammes et locatifs privés.

1 230 logements au niveau de Lille-Sud et 360 logements sur la Porte de Valenciennes dans une première phase puisque l'ensemble du dossier de zone d'aménagement concerté de la Porte de Valenciennes concerne d'autres phases qui, elles, ne sont pas concernées par le projet ANRU.

A cela s'ajoute une amélioration considérable des logements existants puisque sur Lille Sud ce sont 1 600 logements locatifs sociaux qui verront leur confort amélioré grâce à des réhabilitations, pour certaines, lourdes.

Il faut ajouter également, sur Lille-Sud en particulier, 2 800 logements qui verront leur environnement immédiat fortement amélioré, sécurisation des résidences, traitement paysager complètement recomposé des abords, travail sur les entrées d'immeubles, c'est ce qu'on appelle dans le jargon technique la résidentialisation.

Ce projet est bien entendu de faire de la ville dans tous les quartiers, avec deux quartiers principaux concernés.

Le premier, c'est le quartier de Lille-Sud avec deux dossiers différents : celui d'Arras/Europe, complété par la friche des Margueritois et par Fauvet Girel, et ce qu'on appelle le sud de Lille-Sud, autour de l'axe majeur que constituent la rue de Cannes et la rue Richard Wagner.

Deux secteurs concernés sur Lille-Sud.

Dans le deuxième quartier concerné, Moulins, c'est le secteur de la Porte de Valenciennes, au nord de Belfort.

A cela s'ajoute, à Wazemmes, le secteur Magenta-Fontbelle.

Donc, 14 sites associés dans toute la ville qui accueilleront des reconstructions, pour un total de 1 500 logements environ dont 780 logements sociaux sur Wazemmes, Saint-Maurice, Vauban-Esquermes, sur le Centre, sur Fives et sur les Bois-Blancs.

C'est la volonté de continuer à construire du logement locatif social dans tous les quartiers de la ville pour faire vivre la diversité sociale et faire en sorte que, même pour nos concitoyens les plus modestes, il y ait un accès, non seulement de la ville de Lille mais aussi de chacun de ces quartiers et en particulier des quartiers les plus recherchés de notre ville.

J'ajoute que, bien entendu, s'agissant de Lille-Sud et de Moulins, c'est un projet qui doit nous permettre de poursuivre et d'amplifier ce qui a déjà été engagé.

S'agissant de Lille Sud, je rappelle rapidement en terme d'équipements :

- ◆ la réalisation de la Halle de glisse
- ◆ le lancement du chantier de l'Hôtel de Police
- ◆ le Faubourg des Modes, projet économique qui concerne à la fois le quartier mais également la ville et l'ensemble de la métropole
- ◆ la réalisation des équipements de quartier
- ◆ et de nombreux travaux de voirie qui ont été réalisés récemment.

S'agissant de Moulins, on peut évoquer là aussi :

- ◆ l'implantation plus ancienne de la Faculté de Droit mais qui n'a pas fini de produire ses effets sur le quartier de Moulins
- ◆ l'aménagement de la Plaine Méo avec la construction d'un certain nombre de maisons de ville
- ◆ le réaménagement d'un certain nombre d'équipements publics majeurs, je pense au Prato qui a été réaménagé et agrandi,
- ◆ la création de la Maison Folie
- ◆ le réaménagement du secteur de Belfort avec la rénovation des logements HLM qui ont été réalisés entre le siège de l'Office et la rue Armand Carrel avec déjà un certain nombre de démolitions, je pense à 18 Ponts dont l'emprise foncière a été réaménagée en jardin ou Delesalle qui a permis la reconstruction de la résidence des Hauts de Moulins, la réhabilitation des autres résidences,
- ◆ à cela s'ajoutent dans ce secteur le réaménagement et l'agrandissement de l'hôpital Saint-Vincent que l'on a retourné vers le boulevard de Belfort alors qu'il lui tournait le dos
- ◆ je pourrais également évoquer la construction de la résidence des Hauts de Moulins que j'ai déjà citée.

Le projet d'aménagement de Lille Sud.

Il s'agit d'un projet global pour le quartier puisque l'ensemble des interventions du Grand Projet de Rénovation Urbaine concerneront plus des trois quarts du quartier.

Sur le secteur au nord de Lille Sud, le secteur Arras/Europe complété par les friches des Margueritois et Fauvert-Girel, quatre grands principes ont guidé la réflexion et les orientations sur le réaménagement de ce secteur.

Premier principe : à travers la création d'un grand parc d'environ 4 hectares qui par ailleurs regroupera les équipements du quartier : améliorer considérablement l'attractivité du quartier par ce corridor vert allant de la rue de Marquillies à la rue de Cannes, premier objectif du parti d'aménagement urbain qui a été retenu.

Deuxième principe : mieux relier les différentes parties du quartier et en particulier les liaisons Est-Ouest qui ont quelques difficultés à se réaliser.

.Mailler le secteur.

Créer de nouvelles rues d'une grande qualité qui seront jalonnées d'un certain nombre de places, lieux de rencontre, d'animation pour l'ensemble de ce quartier.

Troisième principe : la création de nouveaux espaces publics, en particulier, la salle polyvalente demandée depuis un certain nombre d'années par les habitants du quartier de Lille-Sud.

Requalifier bon nombre des équipements existants.

Quatrième principe : la construction d'une offre diversifiée ; bien entendu, reconstruire une partie du logement social qui va être démolie sur le quartier Arras/Europe mais également toutes les autres gammes de logements sociaux, qu'il s'agisse de l'accession ou du locatif privé, complété, je l'ai dit, par la réhabilitation et la résidentialisation d'un certain nombre de résidences qui vont demeurer.

S'agissant du secteur Cannes/Arbrisseau, ce qu'on appelle parfois le sud du quartier de Lille-Sud, l'objectif là aussi en terme de réaménagement complet et de récréation de la ville s'ordonne autour d'un certain nombre de principes.

Premier principe : faire de l'axe de la rue de Cannes - rue Richard Wagner, qui doit devenir un véritable boulevard avec des alignements plantés et bordés de nouveaux équipements, dont le collège Louise Michel qui sera ouvert à l'automne 2006, et le programme de logements diversifiés, c'est de faire de cet axe un élément de liaison essentiel entre deux réalités fortes de ce quartier de Lille Sud, à savoir, le vieux Sud et le nouveau Sud, plutôt du côté de la rue du Faubourg d'Arras, qui ont été historiquement séparés par la masse importante du cimetière qui fait obstacle à une bonne liaison entre les deux parties du quartier.

Deuxième principe, au niveau de l'amélioration de la qualité urbaine : la création d'un parc des équipements qui permettra de prolonger jusqu'au bout du quartier le parc réalisé au Nord et de transformer la rue Gilles de Vallès en un aménagement paysager de grande qualité.

Troisième principe, dans le droit fil du nord du quartier : la création de nouveaux équipements publics. J'ai évoqué le collège mais également une unité sociale du Département, l'extension du stade Driss Berkani, la reconstruction du centre social de l'Arbrisseau avec, là encore, la requalification des équipements existants.

Dernier principe sur le Sud de Lille-Sud : diversifier nettement l'offre de logement. Bien entendu, là encore, reconstruire une partie du logement social mais également remettre toutes les gammes possibles de logement, notamment l'accession complétée par une réhabilitation et une résidentialisation des résidences qui demeurent.

S'agissant de la Porte de Valenciennes, l'objectif est là très clairement de rétablir un certain nombre de continuités urbaines pour faire en sorte que ce secteur qui a été un peu déstructuré par un certain nombre d'infrastructures et en particulier par le boulevard périphérique qui a été enfin dévié mais qui a longtemps occupé une part significative de cet espace.

L'objectif est de reconstruire là aussi de la ville, dans une entrée de ville qui a vocation à être complètement recomposée.

J'ajoute que l'objectif consiste à essayer de tirer la dynamique qui est celle d'Euralille et en particulier d'Euralille 2 vers le quartier de Moulins et notamment le secteur de Belfort, pour sortir définitivement Belfort de la difficulté. C'est bien entendu autour de cet objectif d'aménagement stratégique que les propositions d'aménagement ont été faites.

La première condition, nous semble-t-il, pour assurer cette diffusion progressive de la dynamique d'Euralille vers le quartier de Moulins était de rétablir la continuité urbaine, la continuité du boulevard urbain, alors que, aujourd'hui, une baïonnette avec les deux places Guy de Dampierre largement déstructurées n'assure pas cette continuité urbaine.

Il fallait donc assurer la jonction entre le boulevard Hoover et le boulevard de Belfort.
Premier objectif.

Deuxième objectif : assurer une plus grande continuité entre ce quartier de Moulins et le quartier de Fives à travers le prolongement de la rue de Cambrai qui longe le secteur mutable de la Gare Saint-Sauveur.

Troisième objectif : mailler le secteur au moyen de nouvelles rues qui permettent de constituer des îlots qui vont être le support des programmes de logements neufs.

Enfin, assurer la continuité du parcours vert tel qu'il existe à l'arrière de Belfort, ce qui est d'ailleurs méconnu, pour se prolonger vers le Bois Habité d'Euralille.

Dernier objectif, mais il est consubstantiel au dossier ANRU : le renouvellement de l'offre de logement avec la démolition d'un ensemble de logements obsolètes et la reconstruction en plusieurs phases d'un millier de logements diversifiés, même si le dossier ANRU du secteur de la Porte de Valenciennes ne comporte en première phase que 360 logements mais qui seront prolongés par les secteurs 2 et 3 sur l'ensemble de la ZAC.

Voilà, Madame le Maire, très rapidement, ce que je voulais dire en matière d'aménagement et des partis d'aménagement qui ont guidé notre réflexion et qui sont soumis aujourd'hui et dans les semaines et mois qui viennent à la concertation de nos concitoyens.

L'objectif : reconstruire de la ville, faire en sorte que dans ces secteurs qui avaient été un peu délaissés on retrouve une qualité et une attractivité urbaines pour améliorer très sensiblement la vie de ceux qui ont choisi d'y résider.

Madame le Maire.- Je remercie Alain CACHEUX pour cette présentation très claire.

Nous y reviendrons, en reprenant d'ailleurs notre conception de la ville que l'on retrouve dans ces quartiers à l'occasion de l'ouverture de ces deux ZAC qui est le démarrage du processus, lors de notre prochain Conseil Municipal.

Juste en quelques mots, Monsieur HANNA, Adjoint à la Politique de la Ville, simplement pour présenter la concertation pour que chacun soit informé de ce qui se passe, sachant que le débat de fond aura lieu en mars.

Monsieur HANNA.- Merci, Madame le Maire.

Comme on l'avait dit, ce Grand Projet de Rénovation Urbaine est un projet pour les habitants que nous réaliserons avec les habitants.

La Ville a fait de la concertation et de la démocratie participative à la fois un engagement, une exigence et une méthode de travail.

Plusieurs réunions ont eu lieu.

On a commencé par le porte à porte chez les habitants, puis des réunions immeuble par immeuble, bloc par bloc, ensuite une grande réunion avec le Maire dans les quartiers de Lille Sud et de Moulins.

Présentation du projet aux deux Conseils de Quartiers de Lille Sud et de Moulins.

Présentation du projet au Conseil Communal de Concertation.

A côté de cette concertation, il y aura un accompagnement social personnalisé comme cela a été fait avec les locataires de la barre grise à Moulins ou comme à Lille-Sud ou, plus récemment encore, Porte de Valenciennes.

Non seulement il est proposé à ces locataires le choix de rester dans leur quartier ou d'emménager ailleurs dans la ville, mais plusieurs propositions leur seront également faites.

Cet accompagnement permet de proposer aux habitants de faire de ce relogement un nouveau départ dans la vie. C'est aussi le but, c'est-à-dire non seulement un nouveau logement mais également un nouveau départ social pour certains. Nous savons que certaines personnes sont coupées de ce qui se passe autour d'elles depuis quelques années.

Et puis, c'est une chance pour nous et pour les habitants de faire ce travail ensemble.

Au-delà de l'opportunité de voir avec eux leur situation personnelle, c'est aussi essayer d'appliquer un autre niveau d'information parce qu'il ne s'agit pas simplement de travailler avec les gens qui vont être relogés mais de travailler aussi avec l'ensemble des associations des quartiers, des associations de logements sur ce qu'on va faire à l'échelle du quartier, que ce soient de nouveaux centres sociaux, que ce soit la salle polyvalente, que ce soit une rue, une place. Là aussi, une concertation sera menée avec les Conseils d'Administration et les habitants concernés.

Si on veut réussir ce projet, on le sait, Madame le Maire, il faut que les habitants se l'approprient. Alors, on fera tout pour que les habitants s'approprient ce projet dans cette démarche de concertation.

Merci, Madame le Maire.

Madame le Maire.- Merci, Monsieur HANNA.

Le représentant du Front National qui n'était pas à la réunion...

Monsieur BERNARD.- Nous étions représentés, Madame le Maire.

Madame le Maire.- Vous étiez représentés mais vous nous aviez dit que vous nous diriez si vous souhaitiez maintenir votre intervention alors que l'ensemble des groupes a décidé qu'on reportait le débat de fond à la fois prochaine où on reprendra d'ailleurs notre conception de la ville et pas seulement une présentation technique.

Monsieur BERNARD.- J'avais deux observations à faire, cela n'entache en aucune façon le débat qu'on aura le mois prochain.

Madame le Maire.- Essayez tout de même de vous en tenir à ce que disent vos représentants quand vous êtes en réunion.

Il a été dit que si vous souhaitiez absolument intervenir vous me préviendriez. Vous ne l'avez pas fait. Ceci dit, je vous donne la parole mais je vous demande de vous en tenir à la décision collective que nous avons prise, à savoir d'avoir un débat de fond la fois prochaine lorsque nous aurons l'accord définitif de l'ANRU et de l'ensemble des financeurs.

Allez-y.

Monsieur BERNARD.- Ce d'autant que j'ai écouté Monsieur HANNA, même si j'avais Monsieur GERMAIN en stéréo pendant son intervention, mais quand même, sur la procédure de concertation, puisque je ne pouvais pas l'écouter totalement, je dois dire qu'on commence mal sur ce type d'aménagement.

On est quand même sur des opérations d'aménagement urbain très importantes, 40 hectares sur toute la ville et, que ce soit au niveau des Conseils de Quartiers, voire du Conseil Communal de Concertation, l'urgence a été décrétée alors que vous-même vous l'avez évoquée à l'occasion de la présentation de votre projet urbain en février 2005, c'est d'ailleurs ce qui se ressent dans les avis de ces différentes structures de concertation.

Vous parlez souvent, Madame le Maire, de démocratie participative. Dieu sait si la concertation est importante en matière d'urbanisme, Monsieur CACHEUX la pratique régulièrement, et là, je dois dire que, pour des opérations qui sont quand même essentielles pour des quartiers en restructuration totale, là, on peut vous mettre en défaut avec une concertation un peu précipitée, accélérée et somme toute bâclée, quand vous voyez que la moitié des Conseillers s'abstiennent sur un

dossier important, quand vous voyez que le Conseil Communal de Concertation ne peut pas se prononcer en assemblée plénière parce qu'il a été saisi relativement tardivement, tout ceci présage fort mal de l'avenir.

Je vous remercie.

Madame le Maire.- Nous ne sommes qu'au début d'un dossier qui va nous prendre cinq ans et qui va donner lieu à des dizaines et des dizaines de réunions de concertation.

Les Conseils de Quartiers ont été saisis, il y a eu deux réunions de concertation avec la population qui vont se poursuivre, il y en a une autre demain soir sur Cannes/Arbrisseau, donc, en ce qui concerne la concertation, il est vrai qu'on ne vous y a pas vu, donc, vous ne pouviez pas vérifier ce que nous disions, l'Opposition républicaine était là, elle.

Nous ne faisons que commencer un processus de concertation.

Nous en reparlerons si vous voulez la prochaine fois. Je pense qu'on ne peut pas nous faire ce reproche. Et, sur le reste, je ne souhaite pas aborder le fond ce soir puisque nous avons convenu d'une méthode tous ensemble.

Monsieur DECOCQ.

Monsieur DECOCQ.- Simplement pour dire que, au nom de cette méthode, nous n'abordons pas les questions de fond. Je le dis tranquillement, on avait organisé notre débat au sein du Conseil Privé tout à l'heure.

Alain CACHEUX n'était pas là, il n'a peut-être pas pris en compte ce qui avait été dit mais il a été beaucoup trop long, ce n'est pas ce qui était convenu.

Comment voulez-vous que les gens comprennent qu'il y a un long exposé et puis qu'il n'y a pas de débat derrière ? Les uns parlent, les autres ne parlent pas, tout cela n'est pas du tout organisé mais ce n'est pas de votre faute.

Je le dis publiquement.

Madame le Maire.- Si vous dites cela, Monsieur DECOCQ, je suis obligée de dire que vous n'êtes pas venu à la réunion des Présidents de Groupes la semaine dernière où ce débat a eu lieu. Nous avons décidé de le repousser en mars parce qu'on ne peut pas avoir un débat officiel tant qu'on n'a pas la lettre de l'Etat.

Comme vous n'êtes pas venu et que vous avez posé cette question tout à l'heure, nous vous avons dit que la décision que nous avons prise, et vous l'avez acceptée, je vous en remercie, était d'avoir un débat en mars au moment où nous aurions tous les éléments financiers. Ce n'est pas de notre faute si l'ANRU, l'Etat, a changé la date du 1^{er} février et l'a reportée au 20 février.

Nous étions d'accord entre nous. Ne créons pas de polémique là où il n'y en a pas. Il n'y a aucune raison d'en avoir.

Comme d'habitude, le Front National souhaite faire bande à part. Après tout, tant mieux. Nous aurons un beau débat démocratique la prochaine fois, je m'en porte garante car c'est un beau dossier.

Mais vous savez, sur ce dossier de l'ANRU, on va en avoir des débats car à chaque fois que nous aurons une nouvelle délibération pour un site associé, etc nous interviendrons.

Pour une salle polyvalente installée à Lille Sud, sur l'aménagement du grand parc de Lille-Sud, nous allons en avoir des débats pendant toutes les années qui viennent. C'est un projet absolument majeur pour notre Ville, vous avez raison de le dire, c'est la raison pour laquelle nous lui consacrerons une grande partie de la séance prochaine.

Je mets aux voix les délibérations 06/22 et 06/24 sur la création des zones d'aménagement concerté.

Qui vote pour : l'ensemble du Conseil Municipal à l'exception du Front National
Qui s'abstient : le Front National

Le Groupe Front National ne prend pas part au vote. Dommage que vous ne l'ayez pas annoncé, cela aurait été plus rapide.

Adoptés à l'unanimité des suffrages exprimés.

06/20 – Modification partielle du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) - Enquête publique sur 10 points dont Lomme - Emmerin - Haubourdin - Loos – Création d'un secteur de carrières.

06/21 – Participation financière de la Ville à l'amélioration de la qualité urbaine de la rue des Postes et de la "Colonne Vertébrale" du Coeur Historique de Wazemmes - Doublement des primes d'aide au ravalement des façades.

06/23 – Ravalement de façades - Subventions.

Adoptés.

ACTION FONCIERE

06/25 – Déclassement du terrain situé à Lille 178 boulevard Victor Hugo.

06/26 – Immeuble sis à Lille, 40 rue de Philadelphie, 12 cour Morel - Achat par la Ville de Lille à Lille Métropole Communauté Urbaine après exercice du Droit de Prémption.

06/27 – Immeuble sis à Lille, 60 rue de Lannoy, 15 cour Brunswick - Achat par la Ville de Lille à Lille Métropole Communauté Urbaine après exercice du Droit de Prémption.

06/28 – Immeubles sis à Lille, 42 rue Malsence, 65 et 66 cité Lys - Achat par la Ville de Lille à Lille Métropole Communauté Urbaine après exercice du Droit de Prémption.

Adoptés.

Madame le Maire - Monsieur QUIQUET, sur la délibération relative à l'aménagement du Triangle des Rouges Barres. Il s'agit de la délibération 06/19.

Chemise n° 7

ENVIRONNEMENT - ESPACES VERTS

Rapporteur : Monsieur QUIQUET
Adjoint au Maire

06/19 – Convention tripartite de mise à disposition du Triangle des Rouges Barres.

Madame le Maire, mes chers collègues, je voulais attirer l'attention du Conseil ce soir sur la convention tripartite de mise à disposition du Triangle des Rouges Barres.

Le Triangle des Rouges Barres, c'est un vieux dossier métropolitain d'à peu près 25 ans d'âge. Ce triangle est un endroit particulier situé à cheval sur les villes de Marcq-en-Baroeul et de Lille. C'est une enclave ferroviaire d'un peu moins de 13 hectares devenue au fil du temps un remarquable espace naturel.

Son caractère d'enclave ferroviaire n'a pas permis un entretien régulier du site et surtout interdit un accès sécurisé pour les promeneurs.

Pendant des décennies, la SNCF a toujours refusé de valoriser cet espace de nature.

A mon tour, relayant le combat de l'association du Triangle des Rouges Barres dont je salue le Président et notamment sa ténacité, Monsieur Claude DESMALADES, j'ai obtenu en 2002 de Monsieur Claude SOLARD, à l'époque Directeur régional de la SNCF, un accord de principe pour permettre un accès sécurisé à ce triangle.

Cet accord étant donné, il nous a fallu près de trois ans de discussions longues, laborieuses, avec Réseau Ferré de France, le premier propriétaire du site, ainsi qu'avec la SNCF, pour aboutir à cette convention de mise à disposition.

A ce stade de la discussion, je veux saluer l'excellent travail de partenariat que nous avons eu avec la Ville de Marcq-en-Baroeul, le soutien sans faille du Conseil Général du Nord ainsi que le soutien de la Communauté Urbaine puisque celle-ci réalise à ses frais une passerelle d'accès sur le pont de Thiers pour permettre l'accessibilité de ce triangle.

Les Villes de Lille et de Marcq-en-Baroeul financent à part égale la pose d'une clôture afin de sécuriser les utilisateurs des voies de chemin de fer.

Une fois ces travaux réalisés, le site sera accessible et deux axes président maintenant à ses destinées.

Il s'agit pour nous d'abord de mettre en œuvre un plan de gestion pour augmenter et organiser la biodiversité d'un site très intéressant et surtout faire découvrir ce site et sa biodiversité à un public averti dans le cadre de visites encadrées.

Je peux donner rendez-vous aux collègues du Conseil Municipal et à toutes les personnes intéressées pour de premières visites encadrées lors de la Fête des jardins qui sera organisée le premier week-end de juin.

Voilà, Madame le Maire, les précisions que je souhaitais apporter au Conseil.

Je vous remercie.

Madame le Maire.- Merci beaucoup, Monsieur QUIQUET.

Je mets aux voix cette délibération.

Qui vote pour : l'ensemble du Conseil Municipal.

Il faut rappeler que c'est un long travail, cela fait plus de dix ans qu'on parle de ce dossier dans la ville, il est enfin résolu et on peut s'en réjouir.

Adopté.

06/14 – Cession à la Ville de Dourges d'éléments décoratifs de fleurissement.

06/15 – Convention avec l'Association ARCHIPEL relative à l'occupation de parcelles de terrain rue de la Plaine.

06/16 – Fourniture de petit matériel d'entretien des espaces verts pour Lille, Lomme, Hellemmes durant les années 2006 à 2009 - Marché à commandes sur appel d'offres ouvert.

06/17 – Convention entre la Ville de Lille et l'Ecole Nationale Supérieure de la Nature et du Paysage de Blois.

06/18 – Quartier du Faubourg de Béthune - Opération Groupe Concorde – Requalification des espaces publics - Groupement de commandes à lot unique avec Lille Métropole Communauté Urbaine et Lille Métropole Habitat pour la réalisation d'un Schéma Directeur d'Aménagement. (annule et remplace la délibération n° 05/956 du 12 décembre 2005)

Adoptés.

Madame le Maire - Je passe la parole à Monsieur SANTRE sur les délibérations 06/58 et 06/59.

Chemise n° 20

VOIRIE - DEPLACEMENTS ET TRANSPORTS

Rapporteur : Monsieur SANTRÉ
Adjoint au Maire

06/58 – **Quartier de Fives - Réaménagement de la place du Petit Maroc – Groupement de commandes avec Lille Métropole Communauté Urbaine pour le choix d'un maître d'œuvre unique.**

06/59 – **Quartier de Vauban - Réaménagement de l'avenue Léon Jouhaux et du quai de la Citadelle - Groupement de commandes avec Lille Métropole Communauté Urbaine pour le choix d'un maître d'œuvre unique.**

Madame le Maire, merci.

Mesdames, Messieurs, chers collègues, très rapidement, deux délibérations jumelles dont l'intitulé administratif pourrait masquer l'intérêt qu'elles représentent pour les Lillois.

Il s'agit pour la Ville de constituer deux groupements de commandes dans le cadre des travaux réalisés par Lille Métropole Communauté Urbaine dans le domaine de la voirie.

Les deux collectivités s'accordent pour désigner un concepteur unique qui sera chargé de la réalisation du projet de voirie, associant les compétences de la Communauté Urbaine en matière de voirie, les compétences de la Ville en matière d'éclairage public, d'espaces verts et de mobilier urbain.

J'associe donc à cette délibération, pour ce qui les concerne, mes collègues Danielle POLIAUTRE et Eric QUIQUET.

L'intérêt de la démarche est de produire un projet d'espaces publics de qualité, ce qui est la volonté forte et maintes fois exprimée de la Majorité municipale. Les deux délibérations de ce soir démontrent, s'il en était besoin, que notre souci vaut pour l'ensemble du territoire lillois puisque nous avons, d'une part, une délibération qui concerne un lieu connu de tous, l'avenue Léon Jouhaux et, d'autre part, une délibération qui concerne un autre lieu plus confidentiel, la rue des Frères Lumière, au Petit Maroc.

Concernant l'avenue Léon Jouhaux, le périmètre d'études démarre du Pont de la Citadelle jusqu'au carrefour avec le boulevard de la Lorraine.

Je ne sais pas, cela fait rire...

Madame le Maire.- On n'est pas en récréation ici, on regarde de ce côté-là, on arrête de rire.

Ah, vous voulez suspendre la séance ?

Ah bon.

Alors, écoutez Monsieur SANTRE, c'est quand même important le Petit Maroc notamment.

Monsieur SANTRE.- Le périmètre d'études de l'avenue Léon Jouhaux va du boulevard de la Lorraine jusqu'au Pont de la Citadelle pour un projet d'aménagement global et une mise en valeur de la relation de la ville avec son canal et avec la Porte de Dunkerque.

Les travaux pouvant s'envisager ultérieurement en deux phases :

- ◆ une première phase pour ce qui est devenu aujourd'hui le quai de la Citadelle, donc la partie piétonne et semi-piétonne
- ◆ et une deuxième phase, après 2008, d'aménagement de l'avenue Léon Jouhaux vers Lambersart.

Même souci de travail et de qualité dans la rénovation des espaces publics concernant le Petit Maroc.

La Communauté Urbaine engagera, début 2007, un programme de rénovation de l'ensemble des voiries de ce secteur et la Ville de Lille a souhaité, pour la rue des Frères Lumière, qu'il soit fait appel à un concepteur extérieur pour requalifier cette rue qui aujourd'hui n'est pas vraiment une rue sans être vraiment une place, pour refaire le lien avec le bâti existant, avec les espaces verts.

Il y aura donc un appel à concepteurs qui permettra pour les deux projets d'associer la Ville, la Communauté Urbaine et les Conseils de Quartiers dans la définition des projets.

Voilà ce que je souhaitais dire, Madame le Maire.

Simplement, pour Christian DECOCQ, si vous le permettez car l'avenue Léon Jouhaux était un projet emblématique mêlant la qualité urbaine et les déplacements puisque la Ville a pris la décision de fermer cet axe de circulation qui voyait défiler plus de 30 000 véhicules par jour.

Monsieur DECOCQ n'est pas très cohérent puisque, dans la même intervention, il reproche à la Ville de garder des personnels sur des compétences qui ont été transférées à la Communauté Urbaine et il nous demande, dans le même temps, sur les moyens municipaux, de se substituer aux compétences de la Communauté Urbaine.

Je prêche comme vous pour un observatoire des déplacements qui nous permette d'évaluer nos politiques. Je pense qu'il est de la compétence de la Communauté urbaine, dans le cadre de son plan de déplacements urbains, de mettre en place les outils nécessaires avec les données dont elle dispose.

Ceci étant dit, les données partielles dont nous disposons et les comptages montrent l'efficacité de notre politique avec des baisses de trafic.

Mais je pense que, pour communiquer et pour les exploiter, il vaut mieux avoir des données globales dans le cadre d'un observatoire et pas uniquement des comptages ponctuels, axe par axe. Ce sont les seuls chiffres dont nous disposons aujourd'hui.

Merci.

Madame le Maire.- Monsieur LABBEE.

Monsieur LABBEE.- Merci, Madame le Maire.

Nous avons ce soir, ce qui est relativement rare, une délibération relative au Petit Maroc.

Quelques mots et quelques jalons préalables pour situer mon intervention.

Le quartier des Alouettes est devenu, à la suite de la deuxième guerre mondiale, le Petit Maroc en raison de la présence de Tirailleurs marocains habitant le secteur.

Madame le Maire.- Décidément, vous nous rappelez l'histoire de notre ville comme si nous ne la connaissions pas. Ou alors, vous êtes plus tourné vers le passé que vers l'avenir... je ne sais pas.

Monsieur LABBEE.- J'ignorais, Madame le Maire, que vous connaissiez tout ce qui s'est passé.

Je vais prendre un deuxième jalon... je révoque un certain nombre d'épisodes qui ont marqué la vie du Petit Maroc.

Dans les années 55, on est au moment des appels de l'Abbé Pierre, c'est la construction des premières maisons de la rue Emile Borel. Puis, sont venus des pavillons, des constructions traditionnelles, un immeuble HLM et également la grande salle polyvalente.

Je signale au passage qu'elle a quelques fuites actuellement dans la toiture et qu'il serait bon que les services municipaux interviennent rapidement.

Monsieur FREMAUX.- Une ancienne chapelle...

Monsieur LABBEE.- Mais oui...

Madame le Maire.- Vous n'avez plus que 2 minutes 30, Monsieur LABBEE.

Monsieur LABBEE.- S'il faut déduire le total des interventions de mon collègue FREMAUX...

Madame le Maire.- Ne vous laissez pas couper, vous seul avez la parole.

Monsieur LABBEE.- Le Petit Maroc est devenu une sorte de village dans la ville et les habitants, entourés de barrières que sont le boulevard périphérique, actuellement la voie urbaine, le réseau ferré, la manufacture des tabacs, ont très vite constitué une entité sociale, une communauté. On est du Petit Maroc.

L'enclave du quartier s'est encore accrue avec la disparition du passage souterrain des Alouettes et l'emprise de la bretelle de la voie rapide.

Confrontés au même problème et en parallèle, soucieux de garder au quartier ses avantages, en particulier celui d'une certaine tranquillité, les habitants, avec ceux du Mont de Terre, se sont regroupés il y a une quinzaine d'années dans une association, association qui est très active, vous le savez, Madame le Maire.

Elle a naturellement la vocation d'être le porte-parole des habitants soucieux de défendre leur cadre de vie et de faire progresser la qualité de vie. Elle est tout à fait représentative.

Nous avons devant nous cette délibération 06/58, première page peut-être d'un nouvel épisode de la vie du quartier.

A cette délibération est jointe une lettre de Monsieur FREMAUX.

Monsieur FREMAUX.- (intervention inaudible)

Monsieur LABBEE.- C'est votre rôle de Président du Conseil de quartier...

Madame le Maire.- Vous terminez, s'il vous plaît, Monsieur LABBEE, je donnerai la parole à Monsieur FREMAUX après.

Monsieur LABBEE.- Je lis.

« Le Conseil de Quartier réuni le 18 janvier a émis un avis favorable à ce que la Ville de Lille et Lille Métropole Communauté Urbaine opèrent un groupement de commandes pour le choix d'un maître d'œuvre. »

Très bien. Mais l'on aurait aimé autre chose, c'est-à-dire en particulier un document, même informel, traduisant l'expression et les souhaits des habitants du quartier, en provenance par exemple de leur structure associative.

Que savons-nous à partir du document de Monsieur FREMAUX ?

Le document émanant de l'association aurait un double avantage.

D'abord, de permettre à chacun des membres du Conseil Municipal, même ceux qui ne connaissent pas le Petit Maroc, d'être sensibilisés aux souhaits et demandes des habitants de ce secteur de Lille et de favoriser la réflexion de ceux qui, d'une façon ou d'une autre, par leurs décisions, peuvent influencer le devenir du secteur.

Et puis, deuxième avantage de ce document en provenance de l'association qui, à mon sens, aurait pu être joint à la délibération, dans cette hypothèse qui le justifiait pleinement, cela aurait été l'avantage de donner à la notion de démocratie participative dans la ville de nouveaux horizons.

Je vous remercie.

Madame le Maire.- Très bien.

D'abord, je tiens à vous inviter à la réunion que je fais avec les habitants du Petit Maroc le 29 mars prochain. Attendez, laissez-moi répondre, Monsieur LABBEE.

Monsieur LABBEE.- Mais moi j'ai été interrompu, Madame le Maire.

Madame le Maire.- Pas par moi. J'ai essayé de vous remettre la parole à chaque fois.

Il y a effectivement une réunion. D'ailleurs, Madame JAMES a dû vous dire, puisque vous êtes bien informé, que nous l'avons jointe depuis plusieurs semaines pour organiser cette réunion avec les habitants.

Mais, avant de venir devant les habitants, il vaut mieux avoir quelque chose à leur dire et avoir une réflexion qui soit largement engagée.

Ensuite, bien évidemment, nous écouterons leurs propositions et nous les intégrerons.

Monsieur FREMAUX est bien placé pour vous dire que les demandes de Madame JAMES, bien connue de nous tous, et du Petit Maroc aussi, ont déjà été prises en compte dans la façon dont nous nous posons aujourd'hui le problème.

Nous allons en parler avec les habitants le 29 mars prochain.

Donc, en terme de concertation, je n'ai pas attendu que vous m'interpelliez ce soir pour fixer cette réunion avec l'ensemble des habitants.

Monsieur FREMAUX, souhaitez-vous dire quelque chose ?

Monsieur FREMAUX.- Rapidement.

Je pense qu'il a raison de rappeler l'histoire du Petit Maroc mais quand même, cette association conduite par Madame JAMES se réunit régulièrement. Je suis allé y faire un tour samedi, il y a huit jours, on s'est expliqué avec les habitants. Danielle était avec moi et on s'est expliqué avec l'ensemble des membres de cette association sur les projets et je crois que cela se passe très bien.

Je pense qu'ils ont surtout compris l'intérêt d'avoir des Elus dans ces réunions pour faire remonter l'attente des habitants.

Nous savions qu'il y avait un projet d'aménagement de la place du Petit Maroc qui impliquait d'y mettre en plein milieu un beau rond-point. Nous avons commencé à expliquer aux services et aux habitants que nous ne laisserions jamais mettre un rond-point en plein milieu de la place du Petit Maroc et que nous tiendrions très largement compte de l'avis des gens.

Nous avons de bons rapports avec les habitants du Petit Maroc, que ce soit l'association d'animation ou l'association de Jacqueline JAMES, qui est peut-être dans la salle.

Merci de ces précisions.

Le 29 mars, nous irons et nous serons bien accueillis dans la salle du Petit Maroc.

Madame le Maire.- Monsieur SANTRE.

Monsieur SANTRE.- Monsieur LABBEE, la procédure administrative veut que nous délibérions pour le groupement de commandes avant la désignation, et avant même d'avoir formalisé l'appel à concurrence pour la désignation d'un concepteur. On ne peut donc pas avoir un projet ficelé à ce moment-ci de la procédure puisqu'elle ne fait que commencer et que, bien entendu, un travail sera fait avec le Conseil de quartier et avec les habitants.

Madame le Maire.- Bien sûr, il ne s'agit pas là de voter un projet, il s'agit simplement de choisir un concepteur.

Je mets aux voix les délibérations 06/58 et 06/59.

Qui vote pour : l'ensemble du Conseil Municipal.

Elles sont adoptées à l'unanimité.

Adoptés.

Madame le Maire - je passe la parole à Philippe BERNARD sur la délibération 06/34 dans le dossier de Madame DA SILVA.

Chemise n° 12

GESTION TECHNIQUE DES BATIMENTS

Rapporteur : Madame DA SILVA
Adjointe au Maire

06/34 – Contrat de concession du réseau de chauffage urbain RESONOR – Avenant n°s 2 et 3.

Monsieur BERNARD.- Madame le Maire, quelques observations sur le contrat de concession pour le chauffage urbain.

J'avoue que les Elus finissent par y perdre leur latin, puisqu'on parlait de chapelle à l'instant.

On en est déjà au troisième avenant au cahier des charges du 1^{er} juin 1990 qui est lui-même une modification du traité de concession du chauffage urbain de 1974.

La sédimentation de ces avenants fait que la lisibilité totale du traité de concession est perdue, et ce d'autant que l'on apprend, c'est en tout cas mon cas, que la situation monopolistique en matière de chauffage urbain fait qu'il est totalement impossible de définir soi-même son mode d'alimentation. J'en veux pour preuve l'obligation qui a été faite pour la construction du siège de Région de souscrire à ce genre d'obligation.

Cela m'a permis de rebondir sur la façon dont la SEM a été privatisée, dans des conditions économiquement contestables, où la Ville s'est retirée de l'actionnariat alors que les missions de service public demeurent.

D'autant que je ne suis pas sûr que, financièrement, nous soyons intéressés dans ce genre d'opération.

L'exploitation est régulièrement déficitaire alors que l'actionnaire majoritaire, Dalkia, lui-même affiche des résultats et des chiffres d'affaires insolents de l'ordre de 6 milliards d'euros et que, dans le même temps, on est obligé d'abandonner des comptes courants, d'opérer des recapitalisations importantes.

Bref, même dans d'autres collectivités, je ne suis pas sûr que la Ville en soit exempte. Il est possible que nous ayons fait un certain nombre d'avances qui n'ont jamais été remboursées par la Compagnie Générale de Chauffage.

Quand je sais que l'ensemble de cet actionariat est lié plus ou moins à Vivendi qui fait fort peu de cas du coût du service aux abonnés, je m'interroge et je souhaiterais, Madame le Maire, avoir une vision d'ensemble du contrat de concession du chauffage urbain sur Lille de manière à ce que l'ensemble de la Municipalité soit informée sur les tenants et les aboutissants de cette opération.

Encore une fois, ce n'est pas le fond de l'opération qui est visé, je ne vise pas l'intérêt de la cogénération et de ses effets - oui, Madame POLIAUTRE, je le précise quand même - ce sont des observations de forme que je formulais mais vous savez que la forme entraîne souvent le fond. Evidemment, je ne vise pas ces opérations de cogénération qui sont fort utiles pour la collectivité mais je crois que l'économie du projet, l'économie du traité, ses implications financières mériteraient davantage de transparence.

Je vous remercie.

Madame le Maire. - Je vais passer la parole à Philippe TOSTAIN mais je veux simplement dire qu'on est dans un contrat de concession qui se termine en 2022, il n'est pas tout à fait anormal qu'il y ait des avenants.

En revanche, par rapport à la question que vous avez posée, et cela rejoint un débat que nous avons eu récemment avec Madame POLIAUTRE, je souhaite qu'on puisse faire un point en Conseil Municipal à la fois sur le contrat sur l'éclairage que nous avons signé il y a un an et avec lequel nous avons des résultats très positifs, et ce serait l'occasion aussi de faire un point sur le chauffage urbain parce que ce sont des informations qui intéressent chacun et que nous voyons là de façon trop parcellisée.

Il faudra prévoir cela aussi, Monsieur TOSTAIN, mais je vous passe la parole si vous voulez répondre rapidement à cette question.

Monsieur TOSTAIN. - Effectivement, il y a eu un premier avenant en 1990 à la constitution de Résonor, ensuite, en 1999, pour l'attribution de la cogénération.

Nous avons de bonnes relations avec le concessionnaire mais il faut que l'on reprenne la main de façon de plus en plus forte.

Nous avons prouvé, dans cette municipalité, que nous cherchons à développer cette compétence dans la maîtrise de l'énergie, à la fois compétence technique des services et aussi la compétence institutionnelle face à l'ensemble des grands opérateurs dont Dalkia.

Par rapport au dossier de Résonor, par un audit financier que nous avons fait en 2005 et une assistance à maîtrise d'ouvrage pour le contrôle de la concession qui est en cours.

Ensuite, vous avez cité les avenants qui arrivent et qui font suite à une délibération que nous avons prise pour définir le raccordement à Villeneuve d'Ascq.

En fait, nous avons pris des initiatives et le contexte a également changé rapidement.

Evolution des tarifs de l'énergie, engagement de Résonor, à notre instigation d'ailleurs et de Madame POLIAUTRE au premier chef, dans l'Agenda 21 sur la diversification écologique et stratégique du bouquet énergétique de Résonor, cogénération gaz, diminution du charbon, étude du potentiel bois, etc.

Autre élément de contexte : autonomisation du réseau de Mons pour nous raccorder avec Villeneuve d'Ascq, avec un développement en corollaire de Villeneuve d'Ascq qui a fait l'objet d'une délibération qui autorisait la connexion.

Donc, des initiatives, un contexte, des opportunités qui sont saisies par l'opérateur et que nous encourageons pour son développement et la sécurisation des abonnements, avec une relance du réseau de chaleur dans la ZAC Euralille 2.

Enfin, on arrive à cette délibération qui répond à ces initiatives, à ce contexte et à ces opportunités. Elle permet de préciser les conditions d'extension du réseau, dans le périmètre de la concession, en intégrant les ouvrages d'interconnexion de Villeneuve d'Ascq, en intégrant des réseaux privés moyennant une expertise préalable technique et économique.

Elle prévoit également d'intégrer le réseau Partenord de la Porte de Béthune, avec pour effet de déconnecter une chaufferie d'appoint au fuel, de sécuriser le service aux usagers, Résonor se substituant à Partenord pour l'entretien du réseau, d'ajuster les puissances souscrites et de diminuer les charges des locataires.

Nous en sommes à un stade d'analyse et de renforcement de nos compétences qui nous amène à reformuler, comme l'a souhaité Madame le Maire, nos objectifs : équilibre financier du réseau, diminution des charges des abonnés et développement écologique et sécurité d'approvisionnement.

Je retiens qu'il conviendra d'en faire une synthèse, c'est ce que je pourrai vous présenter avec Danielle POLIAUTRE, dans le cadre défini par Dorothee DA SILVA, le moment venu mais le plus vite possible, nous sommes d'accord.

Juste une dernière chose parce que je pense que cette délibération est une bonne nouvelle, même si elle a besoin d'être intégrée dans un contexte plus large et d'un éclairage du Conseil Municipal, bonne nouvelle parce que les charges des locataires concernés baissent.

J'en ai une autre et j'en profite pour la donner : une bonne nouvelle qui vient du contexte européen qui a pu nous échapper dans le cadre de la discussion sur l'application du taux réduit de TVA puisque, grâce à l'accord qui vient d'être trouvé au niveau européen, il est applicable maintenant aux abonnements aux réseaux de chaleur alors que jusqu'à présent, à la suite d'une omission de la directive européenne de 1992, ce n'était le cas que sur le gaz et l'électricité.

Notre collègue Alain CACHEUX s'en plaignait amèrement et régulièrement en disant que ce n'était pas concurrentiel.

Effectivement, ce n'était pas concurrentiel mais à cause d'un effet pervers de taux de TVA.

Donc, ce taux de TVA est baissé sur les abonnements de 19,6 à 5,5%, ce qui aura pour effet étant donné la structure tarifaire de baisser de 5 à 10% les factures.

Cela représente à peu près 50 euros par logement pour les particuliers.

Je le dis tout de suite, dans le cadre du Débat d'Orientations Budgétaires : - 60 000 € pour la Ville de Lille cette année si l'effet est rétroactif au 1^{er} janvier.

Je demande à Monsieur DECOCQ et au Parlement de bien vouloir le faire appliquer rapidement dans la législation française.

Madame le Maire.- Je remercie Monsieur TOSTAIN.

Je mets aux voix cette délibération.

Qui vote pour : l'ensemble du Conseil Municipal

Unanimité. Merci.

Adopté.

06/35 – Prestations de maintenance et de vérification des installations et des équipements de protection contre l'incendie dans les bâtiments communaux de la Ville de Lille et de la Commune associée d'Hellemmes - Avenant n° 1.

Adopté.

ACHATS ET MARCHES PUBLICS

06/32 – Autorisation de signer les marchés engagés selon une procédure formalisée.

06/33 – Réalisation de missions de relevés topographiques sur le patrimoine communal de la Ville de Lille et de ses communes associées d'Hellemmes et de Lomme - Lancement d'un appel d'offres ouvert.

Adoptés.

Madame le Maire - Dans le dossier de Monsieur CHARLES, intervention de Monsieur PECHARMAN sur la délibération n° 06/63.

Chemise n° 23

EMPLOI

Rapporteur : Madame le Maire
en l'absence de Monsieur CHARLES
Adjoint au Maire

06/63 – Organisation de congrès à Lille - Attribution d'une subvention exceptionnelle à la Confédération Générale du Travail.

Monsieur PECHARMAN.- Madame le Maire, mes chers collègues, cette délibération nous pose plusieurs problèmes.

Tout d'abord, sur le principe de l'intérêt général. En effet, ce congrès n'a rien d'un congrès professionnel pour lequel nous accordons habituellement des subventions car il s'agit là d'un

congrès de la CGT, organisation syndicale connue pour ses prises de position fortement politiques et dont l'accointance avec un certain parti politique n'est un secret pour personne.

Il est vrai que le Code Général des Collectivités Territoriales, code qui encadre notre action, permet le versement de subventions de fonctionnement aux syndicats. Mais il précise que ce doit être aux structures locales des organisations syndicales, alors qu'il s'agit ici de la structure nationale.

Madame DA SILVA a parlé tout à l'heure des missions de la Ville, cela n'en fait pas partie.

Vous pouviez évidemment arguer que la tenue de ce congrès aura un impact économique sur la ville, impact qui justifierait l'allocation d'une subvention de 50 000 €, ce qui - je vais garder encore quelque temps le double étiquetage - fait 330 000 €.

Mais là encore, ce ne sont que 1 300 participants qui sont attendus, ce qui, au passage et à la lecture du budget prévisionnel, fixe le coût de ces quelques jours à près de 2 000 € par personne.

Nous ne croyons pas que 1 300 personnes de plus quelques jours à Lille puissent justifier un investissement de 50 000 € de la poche des Lillois ni d'ailleurs les 300 000 € au total de l'ensemble des collectivités locales.

En bref, pas d'intérêt général, pas d'intérêt économique, trop cher. Nous votons contre.

Merci.

Madame le Maire.- Ce n'est pas pour vous répondre mais c'est pour l'information de ceux qui sont là que je vais vous donner quand même quelques éléments.

Nous sommes très heureux d'accueillir des grandes manifestations à Lille et les congrès des organisations syndicales font partie des grandes manifestations.

Je rappelle d'ailleurs que, aujourd'hui, la ville de Lille a, je ne dirai pas le monopole, mais une préférence des organisations syndicales et je crois qu'il faut y voir là la qualité de notre Grand Palais et de ses capacités d'accueil.

Je rappelle que nous avons reçu le congrès de la CFDT en décembre 1998, le congrès de l'UNSA en janvier 2002, que la CGT a choisi, en 2006, de faire son congrès à Lille et que Force Ouvrière tiendra son congrès aussi à Lille en 2007.

Nous avons l'habitude d'accompagner les grandes manifestations, celles des organisations syndicales, celles dans le domaine économique ou celles d'autres organisations d'ordre social, je pense par exemple au congrès de la Mutualité Française, je pense au congrès des HLM, au congrès de la Ligue des Droits de l'Homme qui ont eu lieu aussi au Grand Palais ces dernières années.

L'accompagnement de 50 000 € pour le congrès de la CGT me paraît tout à fait une bonne chose, 5 € par jour et par congressiste. 1 700 congressistes venant de toute la France resteront pendant cinq jours dans notre ville. Le budget total est de 2,5 M€, nous apportons 50 000 €, tout comme d'ailleurs le Conseil Général, le Conseil Régional quant à lui apporte 150 000 €.

Nous ferons la même chose d'ailleurs pour Force Ouvrière.

Les retombées d'un tel congrès - puisque vous en avez parlé à juste titre - en dehors du fait que nous souhaitons accompagner ainsi des organisations syndicales qui, dans notre pays, continuent à se battre pour les droits collectifs, sont tout à fait importantes pour notre ville, 700 000 €.

Madame DEMESSINE.- Il y a eu les Semaines Sociales.

Madame le Maire.- Il y avait eu effectivement les Semaines Sociales mais on pourrait donner beaucoup d'autres exemples, j'aurais pu citer aussi tous les congrès économiques, médicaux qui se tiennent et que nous accompagnons.

Plus de 700 000 € de retombées directes et des retombées indirectes de l'ordre de 2,1 M€, à comparer à ces 50 000 €, si nous ne devons nous limiter qu'aux retombées financières, mais moi je ne me limite pas à cela et je suis heureuse que des hommes et des femmes viennent de toute la France et que leurs invités étrangers viennent à Lille pour réaliser leurs congrès. Et nous sommes très heureux d'accueillir la CGT dans quelques jours dans notre ville.

Voilà ce que je souhaitais dire et je mets aux voix cette délibération.

Qui vote pour : l'ensemble du Conseil Municipal à l'exception du Front National
Qui vote contre : le Front national

Très bien.

Adopté à la majorité.

06/64 – Association LA ESPERANZA - Avenant n° 1 à la convention 2005.

Adopté.

Madame le Maire - Mes chers collègues, encore quelques instants pour vous demander de voter les délibérations des dossiers 2, 3, 5, 6, 9, 10, 11, 13, 14, 16, 17, 18, 19, 21, 22, 24, 25, 26 et 27 sur lesquelles il n'y avait aucune demande de parole ou d'opposition.

Qui vote pour : l'ensemble du Conseil Municipal

Chemise n° 2

COMMUNE ASSOCIEE D'HELLEMES

Rapporteur : Monsieur PARGNEAUX
Maire délégué

06/89 – Commune Associée d'Hellemmes – Ravalement de façades – Attribution de primes.

06/90 – Commune Associée d'Hellemmes – Mise en place d'une Commission d'Information, de Suivi et d'Innovation autour du site de l'usine Québecor.

Adoptés.

Chemise n° 3

COMMUNE ASSOCIEE DE LOMME

Rapporteur : Monsieur DURAND
Maire délégué

06/74 – Commune Associée de Lomme – Reprise des espaces verts : Lotissement « Le Parc du Molinel » - Lotissement « Le Clos du Luxembourg ».

06/75 – Commune Associée de Lomme – Plan Programme Urbain de Lomme (PPUL).

06/76 – Commune Associée de Lomme – Convention cadre de partenariat entre la Commune de Lomme et le Lycée Horticole pour la période 2006/2008.

06/77 – Commune Associée de Lomme - Mise à disposition par LMCU. à titre gratuit et précaire immeuble 7 impasse Jacquart à Lomme.

06/78 – Commune Associée de Lomme – Subvention exceptionnelle au collègue Jean Jaurès.

06/79 – Partenariat entre les cyber-bases du réseau EUR@CITE Lomme-Lille et la Caisse d'Allocations Familiales de Lille.

06/80 – Mise à disposition par LMCU du logiciel POPS de gestion de demandes de logement.

06/81 – Médaille d'or de la meilleure apprentie de France - spécialité Art floral.

06/82 – Subventions pour ravalement de façades.

06/83 – Avenant n° 1 au marché à procédure adaptée n° A50390 - « Gros œuvre étendu pour l'extension de l'école Paul Bert à Lomme ».

06/84 – Petite Enfance - Mise en place de la P.S.U.

06/85 – Fonds « Autonomie - initiative des Jeunes dans les Quartiers ».

06/86 – Opérations Ville-Vie-Vacances et Loisirs des Jeunes dans le Nord 2006.

06/87 – Subvention au Secours Populaire pour la reconduction de l'atelier « CAP LIRE » au L.C.P. Mont à Camp.

06/88 – Participation communale à l'installation de chauffe eau solaire individuel.

Adoptés.

Chemise n° 5

PERSONNEL

Rapporteur : Monsieur FREMAUX
Conseiller Municipal délégué

06/7 – Comité des Œuvres Sociales - Acompte sur subvention.

06/8 – Accord transactionnel entre Monsieur Didier BOISGARD et la Ville de Lille.

06/9 – Tableau des effectifs - Création d'emplois - Filière Culturelle Artistique – Commune Associée d'Hellemmes - Ecole de musique.

06/10 – Etat du personnel : Service Communication - Emploi de Photographe-Reporter, Responsable du Pôle Images.

Adoptés.

PROPRETE

06/11 – Frais d'enlèvement d'un dépôt sauvage - Recours gracieux – Constat 12152 – T.R. n° 7961/05.

06/12 – Frais d'enlèvement de dépôts sauvages - Demandes d'indulgence – Insuffisance de revenus.

Adoptés.

Chemise n° 6

SPORT

Rapporteur : Madame DEMESSINE
Adjointe au Maire

06/13 – Association "Football Club Lille-Sud" - Versement de subventions – Avenant.

Adopté.

Chemise n° 9

**QUALITE DE VIE ET DEVELOPPEMENT
DURABLE**

Rapporteur : Madame POLIAUTRE
Adjointe au Maire

06/29 – Enquête publique Agglomération d'assainissement de Lille - CU – Marquette – Demande d'autorisation au titre du Code de l'Environnement.

Adopté.

Chemise n° 10

SOLIDARITE ET PROJET EDUCATIF

Rapporteur : Monsieur KANNER
Adjoint au Maire

06/30 – Lancement d'une procédure d'appels d'offres - Achat de jeux et jouets.

Adopté.

Chemise n° 11

SANTE

Rapporteur : Monsieur SULMAN
Conseiller Municipal délégué

06/31 – Avenant n° 1 à la convention relative à la mise en œuvre de l'action « Diagnostic experts et réseaux de santé dans les quartiers » du 23 mai 2005.

Adopté.

Chemise n° 13

CULTURE

Rapporteur : Madame CULLEN
Adjointe au Maire

06/36 – Rectificatif d'intitulé d'une association subventionnée.

06/37 – Acomptes sur subventions aux associations culturelles pour l'exercice 2006.

06/38 – Tri Postal - Saison 2006.

06/39 – Palais des Beaux-Arts - Convention de partenariat entre la Ville de Lille et la Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel du Nord.

06/40 – Palais des Beaux-Arts - Exposition " Du dessin au vitrail. Peintres et maîtres verriers du XIXème siècle au Nord de la France" - Convention de mécénat entre la Ville de Lille et la Société Générale Nord Entreprises.

06/41 – Palais des Beaux-Arts - Exposition " Du dessin au vitrail. Peintres et Maîtres verriers du XIXème siècle au Nord de la France" - Convention de mécénat liant la Ville de Lille et la Société ESSILOR.

06/42 – Palais des Beaux-Arts - Exposition " Du dessin au vitrail. Peintres et Maîtres verriers du XIXème siècle au Nord de la France" - Convention de mécénat liant la Ville de Lille et la Fondation Gaz de France.

06/43 – Palais des Beaux-Arts - Exposition "Du dessin au vitrail. Peintres et maîtres verriers du XIXème siècle au Nord de la France" - Autorisation de solliciter une subvention auprès de la DRAC Nord/Pas de Calais.

06/44 – Palais des Beaux-Arts - Exposition "L'Homme Paysage" - Autorisation de solliciter des subventions auprès de la D.R.A.C. Nord/Pas-de-Calais et de l'Association Française d'Action Artistique.

06/45 – Palais des Beaux-Arts - Exposition "l'Homme Paysage" - Convention de mécénat liant la Ville de Lille et la Mondiale Groupe.

06/46 – Musée d'Histoire Naturelle et de Géologie - Projet de culture scientifique transfrontalier ("Pays vert, pays noir » - 2006 à 2008) - Budget prévisionnel – Sollicitations de subventions et conventions liées - Admission en recettes et ouverture du crédit d'emploi.

Adoptés.

Chemise n° 14

PATRIMOINE

Rapporteur : Monsieur PLANCKE
Conseiller Municipal délégué

06/47 – Programme de restauration des Monuments Historiques - Restauration de l'Hospice Comtesse - Avenant aux marchés de travaux.

06/48 – Programme de restauration des Monuments Historiques - Restauration de l'Hospice Comtesse - Avenant aux marchés de travaux - Entreprise Freyssinet.

Adoptés.

Chemise n° 15

PETITE ENFANCE

Rapporteur : Madame BOCQUET
Adjointe au Maire

06/49 – Lancement d'une procédure d'appel d'offres - Achat de denrées alimentaires pour les crèches, haltes garderies municipales de Lille-Hellemmes et Lomme.

06/50 – Structure Petite Enfance de la Maison de quartier des Bois-Blancs – 2^{ème} phase des travaux.

Adoptés.

Chemise n° 16

ECOLES

Rapporteur : Madame CAPON
Adjointe au Maire

06/51 – Versement de subventions à l'OCCE du Nord - Avenant à la convention

06/52 – Entretien des écoles primaires lilloises - Appel d'offres.

06/53 – Réfection de la toiture du Groupe Scolaire AICARD-SAMAIN-TRULIN – Appel d'offres.

Adoptés.

Chemise n° 17

RESTAURATION SCOLAIRE

Rapporteur : Monsieur ORIOL
Conseiller Municipal délégué

06/54 – Marché de fourniture de denrées alimentaires nécessaires au fonctionnement de la restauration scolaire pour l'année 2005 - Modification d'une société retenue – Avenant au lot n° 37.

Adopté.

Chemise n° 18

FÊTES

Rapporteur : Monsieur MARCHAND
Adjoint au Maire

06/55 – Association METALU A.CHAHUTER – Organisation de la Fête de Saint-Nicolas 2005 – Attribution de subvention.

Adopté.

Chemise n° 19

POLICE

Rapporteur : Monsieur VICOT
Adjoint au Maire

06/56 – Fourrière Municipale - Enlèvement de véhicules automobiles – Demandes de remboursement des frais.

06/57 – Fourrière Municipale – Expertise et destruction d'un véhicule - Demande de remise gracieuse des frais.

Adoptés.

Chemise n° 21

ECONOMIE SOLIDAIRE

**Rapporteur : Madame BOUCHART
Adjointe au Maire**

06/60 – Association Maison Régionale X 2000 - Avenant n° 1 à la convention.

Adopté.

Chemise n° 22

**RELATIONS INTERNATIONALES
JUMELAGES**

**Rapporteur : Madame FILLEUL
Adjointe au Maire**

06/61 – Association "Le Partenariat" - Soutien au Programme d'Appui à la Gestion Municipale à Saint-Louis du Sénégal.

06/62 – AFS Vivre Sans Frontière - Organisation d'un séminaire sur la citoyenneté européenne.

Adoptés.

Chemise n° 24

COMMERCE

**Rapporteur : Monsieur MUTEZ
Conseiller Municipal délégué**

06/65 – Association Caulier Fives Animation - Avenant n° 2 à la convention 2005.

06/66 – Association Quartier Royale - Association Viv é Moulins - Avenants aux conventions 2005.

Adoptés.

HALLES

06/67 – Marché couvert - Perception de provisions pour charges - Consommation d'électricité.

Adopté.

Chemise n° 25

MARCHÉS DE PLEIN AIR

Rapporteur : Madame CARLIER
Conseillère Municipale déléguée

06/68 – Association Union Fédérale des Consommateurs Que Choisir Région Lille (UFC Que Choisir Région Lille) - Avenant n° 2 à la convention 2005.

06/69 – Marchés de Plein Air - Recouvrement des frais de fourniture d'énergie électrique - Commerçants non sédentaires.

Adoptés.

Chemise n° 26

LUTTE CONTRE LES EXCLUSIONS

Rapporteur : Madame KECHEMIR
Conseillère Municipale déléguée

06/70 – Avenant à la convention liant la Ville de Lille à l'association Compter Lire Ecrire.

06/71 – Subventions destinées aux organismes à caractère social dans le cadre de la Campagne Pauvreté-Précarité 2006.

06/72 – Avenant à la convention liant la Ville de Lille à l'association Accueil et Réinsertion Sociale.

Adoptés.

Chemise n° 27

ACTION SOCIALE LIÉE AU LOGEMENT

Rapporteur : Madame STANIEC
Adjointe au Maire

06/73 – Subventions destinées aux associations à caractère social - Action sociale – Logement.

Adopté.

Madame le Maire - Merci à tous et bonne soirée.

(Séance levée à 20 heures 45)